



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le six juin à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 31 mai 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	31	
Absents représentés	2	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Cristina MESLET représentée par Nadine DAMBRUN
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN

Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bien chers collègues. Il est 20 h, bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence et nous allons pouvoir démarrer cette réunion de conseil municipal. Je salue les internautes qui nous suivent à travers le site de la mairie et qui peuvent ainsi profiter de nos débats. Je vais procéder à l'appel et je reviendrai juste après sur les documents que vous avez trouvés sur table pour lesquels je vous donnerai quelques éléments d'explication.

Je procède à l'appel. Voilà, le quorum est largement atteint et nous pouvons valablement délibérer. Donc je vous disais juste à l'instant que vous aviez trouvé sur table deux documents, le premier qui est un léger modificatif de l'ordre du jour de notre conseil municipal puisque, d'ailleurs certains collègues l'avaient remarqué lors de l'envoi des documents, n'apparaissait pas l'approbation du procès-verbal. C'est une petite anomalie qu'on va traiter puisque vous savez qu'on est passé sous un format informatique avec « webdélib » et dans ce cadre-là, l'incrémentation n'est pas automatique, comme ça pouvait se faire précédemment puisqu'il n'y a pas de valideur direct de l'ordre du jour. Je vous demande de bien vouloir le prendre en compte dans l'ordre du jour et également un rapport sur lequel nous démarrerons, qui est relatif à un don exceptionnel que nous vous proposons, en soutient aux sinistrés de la ville de Russi. La ville jumelle que nous avons en Italie. Voilà, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que ce puisse être Josiane Marion. S'il n'y a pas d'objection. Donc Madame Marion est désignée comme secrétaire de séance. Et voilà Madame Mathieu Pegart vient de nous rejoindre. Alors s'il n'y a pas de question sur les éléments de préambule que j'ai évoqués, je vous propose de passer à l'approbation de notre procès-verbal, donc le projet qui vous a été présenté appelle-t-il de votre part des questions, des remarques ou des observations ? Je vous écoute. Oui, Olivier Devise.

M. Devise : Une petite remarque, c'est page 50 alors 4ème paragraphe, alors c'est une erreur qui s'est mal retranscrite en fait simplement le verbe, c'est marqué : Je reçois Alain, ce n'était pas ça, c'est rejoignais, je rejoins Alain, je crois que j'ai dit.

M. Le Maire : Donc c'est noté.

M. Martin : Oui, c'est simplement lorsque j'interviens page 7, je dis que Monsieur Alain Dumeil ne touche pas de subvention, alors je l'ai peut-être dit, ou du moins il fallait comprendre, pas d'indemnisation.

M. Le Maire : D'accord, il n'est pas dans les clubs sportifs, voilà. Il n'y a pas d'autres remarques. Si Monsieur Ulrich, pardon.

M. Ulrich : Oui, merci, ce n'est pas grand chose, c'est juste page 32. Tout en haut, le 2ème mot ce n'est pas et ET c'est EST parce que sinon la phrase n'a pas de sens.

M. Le Maire : Bon merci, il n'y a pas d'autres remarques avant de passer au vote. Je veux quand même saluer le travail des services lorsque l'on voit le pavé que ça représente. Alors peut-être que l'on a oublié collégialement une faute au milieu parce qu'il y a beaucoup de relectures mais en tout cas seulement 3 erreurs de ce niveau-là, c'est quand même bravo aux services et je me retourne vers celle qui est en charge de ce dossier pour la féliciter, je pense au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

M. Bazin : Oui Monsieur le Maire, merci. Bonjour chers collègues. Une simple question qui n'appellera pas d'autres prises de parole de ma part simplement pour savoir si notre collègue Aline Faye n'apportait aucune modification à ses propos mentionnés page 9 et 10.

Mme Faye : Alors avec beaucoup de franchise, je n'ai pas lu le compte-rendu.

M. Le Maire : Bon, vous vérifierez, il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas corroborées par ce qu'a publié la Métropole, mais c'est peut-être pas forcément l'essentiel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 29 mars 2023

1 - ATTRIBUTION D'UN DON EXCEPTIONNEL EN SOUTIEN AUX SINISTRES DE LA VILLE DE RUSSI

M. Martin : Oui, simplement. J'avais posé un certain nombre de questions sur le budget, et M. Néhémie, devait me faire passer les réponses. Alors je ne sais pas dans quel timing c'est peut-être prévu en fin de séance, je m'attendais à peut-être les avoir en début. Enfin bon, le tout c'est que j'attends toujours les réponses aux différentes questions que j'ai pu poser.

M. Néhémie : Je pense qu'il s'agissait des éléments concernant l'EPF et les acquisitions de terrains et cessions de terrains. Alors on pensait pouvoir vous donner des éléments aujourd'hui, malheureusement, il nous manque quelques éléments de l'EPF, on pense les avoir d'ici la fin de la semaine, mais bon, on est tributaire de certains éléments de l'EPF, notamment sur des opérations qui sont un peu plus anciennes puisque la première acquisition de foncier sur le Cœur de Ville date de 2003. Donc, il nous manque quelques éléments là-dessus mais il nous manque des éléments pour qu'on vous donne des éléments complets. Mais on a la quasi-totalité des données. On espérait pouvoir vous les communiquer en temps et en heure, mais malheureusement, il nous manque encore quelques éléments, mais c'est relativement faible.

M. Martin : Il y avait l'EPF mais il y avait aussi le détail sur les matières premières, les fournitures, le compte 6068, les contrats de prestations et un peu plus de détails sur les frais de nettoyage des locaux 6283. Voilà, je pensais qu'à la relecture de l'ordre du jour, enfin du PV, ce sont des informations que vous auriez recherchées avant. Merci.

M. Néhémie : Vous allez les avoir, on va aller les chercher. Ils sont restés à l'étage.

M. Dumeil : Oui merci. Bonsoir mes chers collègues, moi j'avais une remarque qui n'est pas directement sur le PV mais qui est sur un des éléments qui nous a été communiqué. Et pour lequel j'attire votre attention. Il s'agit de ce qui est devenu légal du tableau des indemnités avec manifestement une erreur, sauf si c'est une erreur de frappe, mais il faudra le vérifier. Je ne vais pas dire comment quoi annoncer ici. Je vous le dirai en privé, mais manifestement, ça serait un peu délicat, y compris vis-à-vis de la Chambre Régionale des Comptes, que quelqu'un qui n'est plus élu continue à avoir des indemnités, pendant une période, donc voilà.

M. Le Maire : Il faudra qu'on voit le sujet particulièrement.

M. Dumeil : Je ne fais pas d'intervention nominative mais je vous donnerai mon point de vue. Manifestement, il y a une erreur. On ne peut pas tellement se rattraper mais...

M. Le Maire : Bon, on regardera ça.

M. Dumeil : Autant le savoir parce que si on est dans l'illégalité...

M. Le Maire : Très bien, merci. Bon alors on va pouvoir donner les éléments de réponse que Damien Martin attendait.

M. Néhémie : Oui je ne vais pas vous les donner oralement mais par contre vous pourrez venir récupérer le document, ça concernait l'évolution du compte 6068 matériel, fournitures etc. D'accord, donc, vous avez une page d'explication sur les évolutions et ces éléments-là.

M. Le Maire : Mais effectivement, pour les acquisitions foncières, comme l'a dit notre collègue Patrick Néhémie, il nous manque des éléments où il y a des éléments sur lesquels on se retrouvait pas entre ce qu'on avait en mairie et ce que l'EPF pouvait porter.

M. Devise : Dans le compte rendu, j'avais fait la remarque qu'on n'avait pas les montants des subventions en nature des associations. Vous aviez dit, dans le compte rendu, que ça allait être joint, alors moi dans ma version ce n'était pas joint. Je ne sais pas s'il y en a qui l'ont eu, mais ça devait être joint au compte rendu et on l'a pas reçu.

M. Le Maire : D'accord, alors je vais vérifier effectivement ce point.

M. Devise : C'est ce qui a été annoncé en Conseil, et c'est ce qui est dans le compte rendu. Donc il faudrait le mettre au moins au mois prochain.

M. Le Maire : On le mettra, parce qu'enfin vous le connaissez le document. Il existe de toute façon, il a été travaillé en commission, donc il n'y a aucune raison pour qu'il ne soit pas rendu public à l'issue du compte rendu comme on s'y était effectivement engagé.

Je reviens donc à la délibération que j'appellerai 0 si vous en êtes d'accord. Le PV, on l'a voté à l'unanimité.

Oui, il s'agit de l'attribution d'un don exceptionnel en soutien aux sinistrés de la ville de Russi. Vous le savez, la ville italienne de Russi, jumelée avec Beaumont, se trouve dans la région d'Émilie-Romagne, à une vingtaine de kilomètres au sud de Ravenne et à 900 km de notre commune Beaumont. L'Émilie-Romagne, grande région agricole et touristique du Nord de l'Italie, considérée comme le verger du pays, déplore des dégâts considérables provoqués par des inondations d'une rare intensité. Des crues ont poussé plus de 36 000 personnes à quitter leur logement alors que les eaux ont englouti des centaines d'habitations et que des centaines de hameaux se retrouvent isolés par des glissements de terrain. Sensible au drame humain que ces bouleversements climatiques engendrent, la commune de Beaumont tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de la ville de Russi. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes et les sinistrés de ces inondations en attribuant un don exceptionnel s'élevant à 1500€ à la Ville de Russi. Voilà donc ce que je vous propose. Pour information complète, dans les jours qui ont suivi, j'ai pris contact avec ma collègue maire de la commune pour lui assurer de toute la compassion et le soutien de Beaumont. Je sais que le comité de jumelage a eu aussi une démarche en parallèle et nous souhaitons pouvoir, si vous en êtes d'accord, proposer ce don exceptionnel à nos collègues italiens. Je vous remercie de votre unanimité et je ferai dès ce soir ou demain matin, selon notre heure de fin de réunion, un message à notre collègue italienne pour lui faire part de cette décision unanime de notre Conseil.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser un don exceptionnel de 1 500 € à la ville de Russi et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

2 - AUTORISATION D'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DENOMME « SIVU- CUISINE CENTRALE MUTUALISEE » SITUE A ROMAGNAT

Voilà donc on revient dans l'ordre tel qu'il vous avait été adressé initialement, pour une autorisation d'adhésion au syndicat intercommunal à vocation unique, autrement appelé en bon français SIVU dénommé spécifiquement cuisine centrale mutualisée qui est située à Romagnat. Alors quelques éléments de contexte, que vous avez dans le rapport. Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 a été créé le SIVU cuisine centrale mutualisée entre les communes de Romagnat, Aubière et Pérignat-les-sarliève. Ce syndicat a pour objet la création et la gestion d'une cuisine centrale mutualisée chargée de la production et du transport de repas pour les besoins de ses communes adhérentes. Et ce restaurant est positionné sur la commune de Romagnat. Alors pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation ? Comme vous le savez en tout cas, ceux qui siègent au CCAS, nous avons eu la défaillance dans le cadre d'un marché public de production de repas pour le portage à domicile des bénéficiaires du CCAS et des enfants des multi accueils de la commune. Puisque la société qui nous servait, a annoncé en milieu de semaine pour la fin de la semaine, l'arrêt de toute activité et donc la fin de livraison de repas. Il était donc indispensable pour nous de garantir une continuité de service à la fois pour les enfants et les personnes âgées bénéficiaires de ce service via le CCAS. Je veux ici saluer la grande réactivité et l'esprit collectif dont ont fait preuve les services pour trouver une solution puisque le temps était plus que compté et nous avons trouvé puisqu'il y avait des solutions, on va dire purement commerciales, qui pouvaient exister. Vous savez que dans la restauration collective, il y a des grands groupes qui sont opérateurs, mais nous avons souhaité, et nous nous félicitons de la qualité de leur écoute et de leur réponse, nous tourner vers nos collègues de Romagnat, Aubière et Pérignat pour leur demander dans le cadre de leur cuisine centrale d'intégrer, eh bien, d'apporter déjà une réponse dans l'urgence, ce qui a pu être fait puisque dès le lundi, les repas ont été donc réalisés par le SIVU. Compte tenu, de la défaillance de cet opérateur plutôt que de refaire un marché public qui aurait tourné vers des opérateurs privés, nous avons travaillé avec, là encore, les services ont beaucoup travaillé avec l'équipe du SIVU. Et nous avons souhaité les rejoindre dans le cadre donc d'une intégration à ce syndicat à vocation unique. Donc, nos collègues des communes d'Aubière, Pérignat et Romagnat ont accepté le principe de notre entrée dans le périmètre du SIVU. Et c'est ce qui vous est proposé ce soir d'approuver l'adhésion de la commune de Beaumont pour pérenniser donc la fourniture de ces repas. À destination des bénéficiaires du CCAS et de la petite enfance. Il y a plusieurs avantages à cette orientation là, c'est que c'est déjà quelque chose à vocation municipale et qui peut être tout à fait intéressante. Et puis également c'est pour nous la proximité puisque précédemment, même si la qualité n'était pas en cause par le producteur qui nous a lâché, mais il fallait aller chercher les repas d'une manière quotidienne, ce qui générerait des frais de transport, une empreinte carbone plus élevée et du temps de nos agents pour aller à Mirefleurs récupérer les fournitures de repas. Voilà aujourd'hui, nous avons à statuer sur cette intégration, je vous le répète, qui a été donc validée par les 3 communes à l'origine de la création de ce syndicat. Voilà, je suis à votre écoute, Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci. Écoutez, je trouve que c'est bien que vous ayez cherché à compléter ce rapport parce que je vais pas jouer les innocents puisqu'on en a parlé, on a discuté, délibéré au Conseil d'administration du CCAS mais pour, puisque vous l'avez mentionné, celles et ceux qui ne sont peut-être pas au courant, je trouvais ce rapport, pardon, note de synthèse, un peu squelettique parce qu'effectivement, par exemple, il y a eu des défaillances, mais on ne précise pas, depuis quand ? Quelle date ? Et, c'est, je pense, quelque chose qui mérite aussi d'être dit. Vous évoquez l'adhésion au syndicat et puis vous venez de parler du périmètre du syndicat et de l'intégration dans ce syndicat. Alors on ne sait plus trop ce qu'il en est.

Est-ce que c'est une adhésion gratuite ? Je pense. Enfin je ne sais pas, il n'est pas dit non plus. Les conditions d'adhésion correspondent sans doute aussi à un règlement du SIVU et notamment, comment vont se décider les coûts ? Les coûts des repas pour le CCAS, pour les bénéficiaires. Bon, je pense qu'il y a un certain nombre de points importants qui devront être réglés et qui méritent d'être évoqués et effectivement, on a eu l'occasion de le dire au CCAS. Heureusement que les services du CCAS ont été très efficaces pour réagir très rapidement parce qu'il y avait quasiment l'espace de 3 jours pour réagir et l'espace d'un week-end. C'est aussi important que ce SIVU assure la confection des repas petite enfance, ce qui est quelque chose d'un peu particulier et que ne pouvait pas faire par exemple, les services de la Ville de Clermont. Comme on est entré un petit peu par intrusion là dans le syndicat. Que va-t-il se passer maintenant ? Comment sont établis les tarifs ? Et est-ce qu'il y a un tarif collectivité ou autre ? Voilà alors je ne sais pas si vous avez des renseignements, j'imagine, mais donc voilà ce n'est pas de la curiosité malsaine. Je ne sais pas mais il peut y avoir des incidences ensuite sur les décisions que devra prendre le Conseil d'Administration du CCAS.

M. Le Maire : On va vous fournir quelques éléments. Nadine Dambrun, qui l'a suivi, elle pour la partie CCAS. Puisque vous avez raison, mais je crois que je l'avais dit également. Il y avait deux fournitures de repas. Notamment pour la petite enfance qui n'était pas compatible avec par exemple l'extension de nos restaurants scolaires. Donc Nadine va pouvoir vous répondre, juste je réponds partiellement à la question qui a été posée, je crois par Olivier Devise, la grille des avantages en nature est sur le site de la mairie voilà. Mais bon, si vous souhaitez un document papier, c'est vrai qu'on essaie de dématérialiser, mais on pourra vous transmettre le fichier au moins de toute façon, mais sachez qu'il est en ligne sur le site de la mairie. Nadine, si tu veux donner des éléments allume ton micro.

Mme Dambrun : Avant de signer la Convention, on payait 4,22€ les repas et on passe à 8,26€ TTC. Et concernant la Convention, on n'a pas les derniers tarifs 2023.

M. Le Maire : Si si.

M. Néhémie : Nous avons reçu, mais alors très récemment, puisque ça date d'il y a un mois les tarifs applicables. Je crois que ce sont les tarifs applicables au 1er avril, on pourra vous les communiquer. Ce qu'on pourra faire éventuellement, si ça vous intéresse, c'est de les envoyer à chacun des présidents de groupe, et de vous transférer ces éléments de chiffrage. Alors ce qui est sûr, c'est que les tarifs de notre ancien prestataire étaient assez attractifs. C'est pourquoi d'ailleurs, il était ressorti dans ce marché-là mais tellement attractif que les marges devaient être très réduites de sa part et qu'avec la hausse des matières premières, des produits alimentaires, des hausses de l'énergie, etc. Sur des tarifs qui avaient été négociés au moment du marché. Eh bien, cette société n'a pas pu et elle s'est écroulée. On a été informé le mercredi qu'à partir du vendredi il n'y avait plus de repas. Donc vous imaginez la performance des services pour trouver une solution dans un si bref délai.

M. Dumeil : Bien merci de ces précisions. Mais la question était donc pas anodine parce que si on passe de 82 à 8 je sais plus combien ça veut dire que se passe-t-il de l'écart ? Et puis, si vous évoquez des tarifs au premier avril, je crois que la défaillance date de la mi-février de mémoire. Donc il y a du rattrapage à faire là et j'ai une sous-question là, c'est que dans nos tarifs que nous avons instaurés sur 3 tranches depuis quelques années. Qui était donc, je crois, 6,50€ / 7,50€ / 8,50€ et il faut savoir qu'en termes de facturation, il y avait à la fois le prix repas et le prix portage, ce qui permettait aux bénéficiaires de bénéficier du crédit d'impôt sur le service à la personne et sur le portage. Je ne sais pas si on va continuer dans ce schéma là, il y a des choses à examiner quand même.

Mme Dambrun : On va en parler au prochain CA on a refait des grilles et de toute façon on ne jouera pas sur les prix des repas. On jouera sur le portage puisque les gens peuvent récupérer en crédit d'impôt. Donc au prochain CA, on vous soumettra les nouveaux tarifs qui restent très modérés.

M. Le Maire : Mais après, sur le détail des tranches...

Mme Dambrun : Et de toute façon, on ne rattrapera pas en une seule fois.

M. Dumeil : Oui, c'est évident. Enfin.

Mme Dambrun : On sera déficitaires pendant un certain temps.

M. Dumeil : Oui, bien en plus les bénéficiaires, ils n'y sont pour rien.

M. Le Maire : On est bien conscients que Boko, qui était le prestataire, ne livrait pas que la commune de Beaumont.

D'autres communes qui étaient aussi livrées se sont trouvées dans la même difficulté et ce sont confrontées aux mêmes gammes tarifaires. Effectivement. Alors est-ce que cette société voulait faire un peu du dumping ou autre pour essayer de s'accrocher ? Bon, en tout cas ça ne lui a pas été profitable puisqu'elle a disparu purement et simplement du panorama régional.

M. Dumeil : A priori quand ils ont eu le marché, ça a bien fonctionné. Mais ils ont peut-être choisi aussi une solution, malheureusement de facilité, en mettant la clé sous la porte comme ça là quoi.

M. Le Maire : Enfin bon, ça, on ne le saura pas parce qu'ils ont complètement disparu du panorama.

M. Dumeil : Ah mais complètement, non mais je veux dire, il y avait aussi du personnel.

M. Le Maire : Et ce n'était surtout pas la qualité du service qui leur était reconnu, parce que c'était un choix qui était plutôt favorable, les bénéficiaires étaient très contents. Mais bon pour autant, il fallait trouver quelque chose. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un peu de calage à faire mais les services sont très attentifs avec le SIVU pour qu'on puisse avancer.

M. Dumeil : On le verra au CCAS donc, mais est-ce que y a plusieurs tarifs ? Est-ce qu'un tarif, je dirais CCAS collectivités existe ou comment ça se passe ?

M. Le Maire : Ben oui, oui, il y a un tarif collectivité.

Mme Dambrun : Mais il fallait adhérer.

M. Dumeil : Bien sûr, mais en fait, l'adhésion n'entraîne rien de spécial.

M. Le Maire : Non mais comme enfin vous connaissez bien le fonctionnement d'un SIVU. Il faut effectivement qu'il y ait une délibération analogue prise dans l'ensemble des communes. Il faut aussi que notre adhésion soit validée par le préfet, puisque c'est un arrêté préfectoral qui structure ce syndicat. Donc maintenant on va pouvoir avancer, on fera concrètement partie du Conseil d'Administration du SIVU puisqu'on sera présent.

Mme Veilhan : C'est juste une remarque. Les crédits d'impôts valent pour les personnes qui payent des impôts. Donc du coup pour les personnes qui ne payent pas d'impôts, est-ce qu'il y aura une augmentation du tarif ?

M. Le Maire : Il peut y avoir du crédit d'impôt, mais ça, on le regardera concrètement au niveau du CCAS, ça fera partie des questions qu'on évoquera dans ce dans ce cadre-là.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander l'adhésion de la Commune de Beaumont au SIVU Cuisine Centrale mutualisée et à mener l'ensemble des procédures administratives à cet effet.

3- CONVENTION CADRE DE SERVICES ENTRE LE VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Donc on reste dans le domaine social puisqu' il s'agit de vous présenter une convention cadre relative au service entre la ville de Beaumont et son Centre Communal d'Action Sociale. Vous vous souvenez que dans son rapport la Cour Régionale des Comptes avait regretté qu'il n'y ait pas ce document qui structure un certain nombre de relations. Donc les services à la fois du CCAS et de la collectivité se sont organisés pour élaborer une convention-cadre qui vous est présentée et que notre collègue Patrick Néhémie vous résume.

M. Néhémie : Le CCAS est un établissement public administratif. Il dispose certes d'un pouvoir propre exercé grâce à un budget, un personnel distinct de la ville ainsi qu'un Conseil d'Administration. Il gère différents services que l'on a énumérés, qu'on a cités en partie tout à l'heure. Le service d'aide à domicile intervenant sur le territoire dans le cadre d'un budget annexe au budget principal du CCAS, d'un portage de repas à domicile. C'est ce dont il était question et d'un service de transport à la demande. Donc pour lui permettre d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions, la Ville de Beaumont attribue au budget principal du CCAS une subvention annuelle. De plus, la ville apporte également son concours au CCAS par la mutualisation de services support de la ville, le projet de convention entre la ville et le CCAS a pour objet de formaliser ces liens entre services de la ville et CCAS permettant à celui-ci d'accomplir les missions qui lui sont attribuées. Donc vous avez dans la Convention qui suit plusieurs annexes qui définissent les différents domaines et services pour lesquels la ville apporte donc son concours au CCAS. Il s'agit donc des ressources humaines, de la finance et comptabilité, de l'informatique et de la téléphonie, de la communication, de l'atelier mécanique puisque le CCAS dispose de véhicules et de l'aide aussi pour l'établissement de marchés publics. Ainsi bien entendu c'est une convention qui porte aussi sur les immeubles et propriétés de la ville de Beaumont qui sont mis à disposition du CCAS. Sur tous ces éléments là, la convention définit les contreparties, c'est-à-dire les services apportés par la ville d'un côté et le concours qui est évalué notamment concernant les éléments relatifs au personnel comme par exemple pour la communication, le volume d'heures nécessaire à la réalisation des missions est estimé à 45 h par an d'un ETP de catégorie B. Donc vous voyez tout cela est cité, service par service pour une évaluation qui permet d'évaluer très précisément les échanges de services entre la Ville de Beaumont et le CCAS.

M. Le Maire : Très bien, merci pour ce résumé. Oui, Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci. Ecoutez, je vous cache pas que ce rapport et ce projet de Convention nous a par certains côtés un peu étonnés. Alors non pas sur sa forme puisqu'il avait déjà été évoqué et noté au Conseil Municipal du 29 mars 2023 que cette convention serait présentée à ce Conseil-ci et suite à comment dirais-je une observation, une recommandation numéro 1 qui avait été évoquée par la Chambre Régionale des Comptes. Alors il était même dit que la Convention aurait pour objet de formaliser les liens entre les services de la ville et du CCAS permettant à celui-ci d'accomplir les missions qui lui sont attribuées. Il s'agissait d'évoquer ces relations en concours mutualisé. Et très franchement, quand on lit ce projet de convention, il n'y a rien de mutualisé parce que c'est une convention à sens unique. Et je vais y revenir plus en détail, mais c'est un espèce de pouvoir, de convention annoncé par les services de la commune et qui se termine en fait par les coûts seront calculés annuellement et feront l'objet d'un titre de recette. Il n'est même pas dit qu'ils seront éventuellement discutés ou qu'ils seront justifiés. C'est quand même une convention très largement à sens unique, démontrant presque dans l'esprit que le CCAS est un boulet pour la ville. Très franchement, je vais évoquer quelques annexes.

On peut se demander si au bout du compte, cette convention avec ce qui est mis en charge est fait par la collectivité pour le compte du CCAS, ce n'est pas aussi pour justifier un moment et de dire « au fait les 180 000€ qui manquent au budget ça y est on les a trouvés. » Ils font l'objet des services rendus. Alors pour en arriver à quelques détails de ces annexes, je vous passerai vite sur le premier exemple. On a l'impression qu'on racle les fonds de tiroir, que sur les 11 fonctions et conseils d'expertise des RH. Bah oui c'est tout ce que doivent faire les RH on ne va pas nous dire non plus que ça mobilise toutes les semaines et toute l'année les services RH. Finance et comptabilité en annexe 2, informatique et téléphonie en annexe 3 pourquoi pas. Annexe 4 et le rapporteur l'évoquait tout de suite, franchement, c'est à nous faire bondir. Et c'est même ni plus ni moins, je dirais assez honteux. Objet : Écriture d'articles pour la Montagne. Donc maintenant les reportages deviennent payants. Publication dans le bulletin municipal et très franchement, c'est quand même un comble de mettre ça à la charge du CCAS. Toutes les directions sont sollicitées je crois par le service communication pour savoir s'il y a des informations à mettre sur le bulletin municipal. Ça voudrait dire que si le CCAS en fait passer ça sera compté à sa décharge, ça devient payant. La question que je peux poser, c'est les reportages, on peut se féliciter pour les commerces, pour les restaurants, pour les nouveaux médias etc. ou leur déplacement ; Sont-ils payants ? Manifestement, cette annexe 4 ne convient pas, elle doit être supprimée. Le service communication on ne peut pas faire payer ou mettre à charge du CCAS les éventuels textes qu'il peut mettre et encore que c'est dans les directions qu'ils se font. Annexe 5 la mécanique pourquoi pas, annexe 6 les marchés publics, pourquoi pas non plus, même s'il ne doit pas y en avoir tous les mois et tous les ans etc. Quant à l'annexe 7 ? Alors moi je vous dis tout de suite. Annexe 7, c'est une fiche à retirer déjà, l'intitulé est faux. Intitulé Immeuble mis à disposition du CCAS. C'est faux parce que si mes souvenirs sont bons, le CCAS est locataire. Et ça n'est même pas mentionné, à hauteur de je ne sais pas 15 000€ - 18 000€.

M. Le Maire : 17000€.

M. Dumeil : Donc franchement, alors on ne peut pas dire attendez, on met ça gratuitement à disposition. La location des locaux, mètres carrés... bon la salle des 6 collines, elle est sans activité actuellement et le logement d'urgence. Alors là aussi quand on dit que c'est mis à disposition mais non c'est le contraire, le CCAS qui est prêt à rendre un service à la collectivité en gérant ce logement d'urgence, si toutefois il y a besoin, c'est même le CCAS qui le meuble. Donc cette fiche elle est complètement tordue et je ne vois pas apparaître alors qu'on vient de l'évoquer tout à l'heure, le CCAS effectue un travail pour la collectivité : avec le transport, la livraison des repas petite enfance au quotidien et là ça n'entre pas dans la convention. Enfin bon, je veux dire aussi, il faut être un peu raisonnable. A-t-on oublié les actions ponctuelles de grands investissements du CCAS pour les tests COVID, pour les vaccinations ? En conclusion et pour nous, ce projet de convention aurait dû être discuté avec au moins la commission, les membres de la commission permanente du CCAS. Il est écrit à plume unique. Donc pour notre part, nous demandons le retrait de cette convention de l'annexe 4 et la modification totale de l'annexe 7 pour une inexactitude manifeste comme je viens de le dire.

Mme Veilhan : Oui, je ne vais pas reprendre tous les arguments de Monsieur Dumeil, mais vous savez que je milite depuis l'installation du Conseil d'administration du CCAS pour que celui-ci joue vraiment son rôle d'orientation dans les domaines relevant de l'action sociale de notre commune. C'est important pour impliquer les administrateurs, pour bénéficier de leur expertise et de leur implication. Et pour moi, le Conseil d'Administration du CCAS doit être plus qu'une simple chambre d'enregistrement, c'est pour ça que nous regrettons que ce document n'ait pas été soumis à la discussion du Conseil d'Administration du CCAS. Parce que le débat qu'on a entamé ce soir aurait été très judicieux à tenir lors de ce Conseil d'administration. Et donc c'est vraiment fort dommageable.

D'autant plus que ce que vous nous présentez comme une simple formalité, parce qu'il faut bien définir un certain nombre de choses, a quand même son importance et j'en veux la présence dans l'annexe 7 du logement d'urgence dont on sait qu'on a vraiment besoin le plus rapidement possible et qui arrive comme ça, sans même qu'on puisse s'attarder sur la question. Donc moi aussi en fait, je serais assez partisane de demander à ce qu'on débattenne et qu'on travaille sur ce projet de convention en Conseil d'administration du CCAS avant qu'il soit soumis au Conseil Municipal, ce qui me paraîtrait judicieux et plus dans le bon sens de ce qui devrait se passer.

M. Le Maire : Alors cette délibération sera présentée bien entendu au niveau du Conseil d'Administration du CCAS. Après, je sais bien qu'il y a un microclimat Beaumontois qui règne depuis un certain nombre d'années maintenant, mais je peux vous assurer pour l'avoir regardé, que de nombreuses communes de tous bords politiques ont un règlement tout à fait analogue à celui qu'on vous présente ce soir. Vous me direz que « comparaison ne vaut pas raison », j'en conviens, mais ça a aussi été rappelé en tout début d'intervention par Monsieur Dumeil et je l'avais fait moi-même préalablement que nous avons une recommandation de la Cour Régionale des Comptes pour mettre en évidence un certain nombre de règles. C'est ce qu'on a voulu écrire.

Après que vous n'en partagiez pas certaines, mais à ce moment-là, il faut effectivement tout retirer parce que je vois pas pourquoi on retirerait un domaine plutôt qu'un autre, parce que ce qui est écrit dans les différentes annexes, c'est uniquement la réalité des choses telles qu'elles se passent au quotidien. Pour ce qui est du logement d'urgence, il est aujourd'hui opérationnel à l'ouverture des compteurs électriques. Je me retourne vers les services, il peut fonctionner dès qu'on aura la mise en fluide qui a été demandée, donc c'est une affaire de quelques jours, voire semaines, avec un tout petit test pour pouvoir l'activer. Voilà donc bon après, que vous souhaitiez profiter de ce débat pour faire un débat beaucoup plus large, on le fera dans le cadre du CCAS, on aura aussi le rapport de l'ABS qui nous permettra pour le coup d'engager de vraies actions de politiques sociales. Mais ce règlement, il n'empêche en rien d'engager des actions de fond. Voilà. Bon, vous vous êtes exprimés. J'entends, bah écoutez, on votera, on verra et on continuera d'avancer. Pas d'autres remarques sur le sujet. Oui, Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Non, écoutez-moi je suis complètement désolé de l'attitude que vous prenez parce que mes propos, je fais attention qu'ils ne soient pas polémiques, ils sont des réalités. À aucun moment il est dit que le CCAS est locataire et paye un loyer. A aucun moment il est dit que le CCAS rend un service au quotidien pour les repas petite enfance. En plus, quand franchement, mais alors écrivez à toutes les directions, que chaque fois qu'il y aura un article d'une direction, ça viendra en déduction des moyens qui lui seront alloués, etc. Comptabiliser au service communication de la mairie les articles quand il y en a éventuellement écrit dans le bulletin municipal, c'est ridicule, c'est ridicule.

M. Le Maire : Vous savez parfaitement, je suis moi même étonné de cette remarque, le CCAS a une existence juridique qui est spécifique, ce qui n'est pas le cas du service finance, du service communication, du service culture de la collectivité, qui forme tout cet ensemble. Là cela forme un autre ensemble. Donc effectivement il y a des relations entre les deux et il y a une mutualisation, il y a un apport de compétences que possède la collectivité mairie au profit du CCAS. C'est ce que nous avons tout simplement essayé de mettre en évidence et encore une fois je vous le répète, même si vous allez me dire que c'est peut-être pas une raison, mais pour nous, ça nous paraît suffisant parce que ce n'est pas l'essentiel. De très nombreuses communes ont un règlement tout à fait analogue et que ça les a pas empêchées de bien fonctionner, bien au contraire. Voilà donc ne perdons pas de temps pour nous consacrer à des choses beaucoup plus essentielles qui seront à prendre dans le cadre des conséquences de l'ABS qui a été conduite.

Mme Veilhan : Bah oui, ce que vous nous proposez, c'est en fait de valider ça. Et puis après bah, le Conseil d'administration du CCAS, il n'aura plus qu'à valider aussi sans débat. Nous, ça nous convient absolument pas et on ne prendra pas part au vote sur ce sujet puisqu'on estime vraiment que le chemin n'est pas le bon. La procédure n'est pas la bonne et vous pouvez faire confiance aux administrateurs du CCAS, ils auront des choses constructives à apporter à ce projet de convention qui serait peut-être pas si différent effectivement des autres projets de convention qui existent dans d'autres communes. Mais c'est une question de confiance et d'implication des administrateurs du CCAS et je trouve ça vraiment très dommage de ne pas les avoir sollicités et impliqués jusqu'à présent.

M. Martin : Oui, de la même manière je trouve particulièrement dommage que sur une délibération comme celle-ci, qui d'autant plus est réglementaire et on n'est pas contre le fait de la voter, on ne va pas avoir l'unanimité. Alors chaque groupe prendra ses responsabilités, soit certains ne prendront pas part au vote, soit d'autres vont voter contre et c'est particulièrement dommage parce que c'est l'exemple même d'une convention qui serait co-construite. Tout le monde serait d'accord, elle aurait évolué en fonction des idées de chacun et là, aujourd'hui, on se retrouve dans une sorte de conflit alors que tout le monde est d'accord sur le principe, sur la forme et après il y a des ajustements à faire sur le fond. Et là, on est en train de se dire ben de toute manière...Je résume peut-être ce que vous pensez, hein, vous m'arrêtez si je me trompe, mais de toute manière on va la voter, on aura la majorité et après le CCAS et les membres du CCAS auront juste à dire d'accord. Je trouve ça dommage, on est vraiment là dans une délibération sur l'exemple d'un projet de co-construction comme on a pu voir dans d'autres commissions. Et pour autant, on ne va pas avoir l'unanimité sur cette convention là, voilà, c'est un petit peu dommage alors c'est peut-être dû à la précipitation, c'est peut-être dû au manque de communication, manque d'anticipation, j'en sais rien. Mais le résultat c'est qu'il ne va pas y avoir l'unanimité sur une délibération qui est réglementaire parce qu'on n'est pas d'accord, ne serait-ce que sur un point technique, quand on fait une mise à disposition. Une mise à disposition ce n'est pas comme quand on est locataire. Ce n'est rien que de la sémantique, mais on va voter quelque chose qui n'est pas correct.

M. Le Maire : Une mise à disposition, ça peut être à titre gracieux, ça peut-être moyennant indemnités, ce n'est effectivement pas précisé. Alors je vais, puisque vous avez commencé d'évoquer ma pensée, je vais la préciser moi-même. Le CCAS fonctionne depuis de très nombreuses années sur la commune de Beaumont. Il fonctionne et je pourrais dire malheureusement puisque ça aurait pu, ce travail là, être engagé il y a très longtemps puisque c'est aussi une obligation dans le cadre de relations entre deux collectivités. Enfin, entre une collectivité et un établissement qui a son identité. Il y a eu une remarque de la CRC qui l'a mis en évidence, il nous fallait avancer. Pour moi cette délibération et ce règlement, ce sont effectivement des points de départ. Alors on aurait peut être pu le travailler dans l'autre sens, c'est à dire le présenter dans un premier temps au niveau du CCAS. Mais vous savez, laissez moi terminer, mais vous savez qu'au niveau du CCAS on a un travail important qui a été engagé. La prochaine réunion, on va travailler sur l'ABS puisqu'un certain nombre d'entre vous ont été associés à des ateliers. Si vous préférez, mais je souhaite qu'avant la fin de l'année on puisse avoir un règlement qui soit adopté. Donc si ça peut apaiser les choses et vous permettre de travailler dans le bon sens, je veux bien retirer pour ce soir cette délibération, demander qu'il y ait, sur la base de ce document là, parce qu'encore une fois, c'est un document qui est assez usité dans différentes communes parce qu'on n'est pas parti à la pêche de 0. Que vous puissiez faire un certain nombre de propositions ou d'améliorations du document et qu'il puisse être ensuite présenté dans les termes qui ont été construits par cette commission qui serait une émanation du CCAS. Est ce que ça va à tout le monde ?

M. Martin : Parfait.

M. Le Maire : Bon écoutez, on y va comme ça. En revanche, ce que je souhaite, c'est qu'on ait alors le temps, vous le savez, il passe vite. On est au mois de juin, le prochain conseil municipal, c'est en septembre. Il faudra qu'on puisse avoir adopté les choses. Je souhaite que ça soit fait avant la fin de cette année civile. Voilà. Ok bon écoutez, c'est acté.

4 - MODERNISATION DES ECLAIRAGES SPORTIFS

M. Durantin : Bonsoir chers collègues. La commune est engagée dans une démarche d'économie d'énergie qui se traduit par différentes actions pour l'éclairage public, par le remplacement des équipements, par des technologies LED, l'abaissement de l'intensité d'éclairage après rénovation, l'extinction nocturne de l'éclairage public et par la modernisation de l'éclairage des terrains du stade de l'Artière. L'augmentation du prix de l'électricité amène à accélérer ces démarches. Par conséquent, la commune souhaite mener la modernisation des éclairages sportifs suivants : le complexe de l'Artière, le gymnase, le tennis couvert, les tennis extérieurs, le complexe de la Mourette, le gymnase du Cosec, la Halle des sports, gymnase et dojo, les terrains d'honneur de rugby et le terrain d'entraînement. Ce projet de modernisation prévoit le remplacement des équipements actuels par des équipements 100% LED.

Accompagné d'un système de gestion programmé pour 4 modes d'éclairage : entretien, scolaire, entraînement et compétition couplé à une cellule photovoltaïque permettant d'abaisser la puissance en fonction de la luminosité naturelle. Ainsi qu'un système de coupure automatique horaire et également en fonction de la présence est muni d'un système de comptage de la consommation électrique. La puissance installée sera en fonction des normes de chaque fédération. La commune de Beaumont a transféré au territoire d'énergie 63 la compétence relative à l'éclairage public sur le domaine privé de la commune. Conformément aux décisions prises par le comité, le TE 63 prendra à sa charge la réalisation des travaux en les finançant de 10% du montant HT. Les études techniques et financières menées par le territoire d'énergie sont les suivantes : complexe de l'Artière gymnase ce projet est estimé à 38 000,00€. La part communale est donc de 34 205,76€. Le tennis couvert : ce projet est estimé à 20 000€, soit une part communale qui s'élève à 18 003,33€. Les tennis extérieurs : ce projet est estimé à 19 000,00€, la part communale s'élève à 17 100,96€, soit au total pour le complexe de l'Artière 69 310,05€. En ce qui concerne le complexe de la Mourette, le gymnase du Cosec, ce projet est estimé à 36 000€ avec une part communale qui s'élève donc à 32 409,12€. La Halle des sports, gymnase et dojo. Ce projet est estimé à 42 000€ avec une part communale qui s'élève donc à 37 808,16€. Terrain d'honneur de rugby, ce projet est estimé à 58 000€ la part communale est donc de 52 202,88€. Le terrain d'entraînement, ce projet est estimé à 28 000€ avec une part communale qui s'élève donc à 25 201,92€. Soit pour le complexe de la Mourette, un montant de 147 620,92€. Et pour l'ensemble, une participation de 216 930,97€. La baisse de la puissance installée totale est de l'ordre de 52% dans les conditions d'utilisation actuelle, la baisse de consommation annuelle d'énergie est évaluée à 130 660 kilowattheures soit 34 624,90€ d'économie. Et une baisse des émissions de gaz à effet de serre, évaluée à 10 tonnes 452 de CO₂ par an. Le RSI est estimé à 6 années 27. Un tableau en annexe vous récapitule l'ensemble des éléments techniques et financiers cités par site. Le matériel prescrit aura une garantie de 10 ans et la durée de vie des équipements est donnée pour 100 000 heures de fonctionnement, soit une durée de vie de 25 à 30 ans pour les installations intérieures et de 40 ans pour les installations extérieures. Les fonds de concours seront revus en fin de travaux pour être réajustés suivant le montant des dépenses. Les crédits alloués à cette opération sont inscrits au budget 2023 à hauteur de 240 000€. Des demandes de subventions seront envoyées aux différentes Fédérations Françaises. L'Agence Nationale du Sport, ne subventionne plus ces projets depuis la création de l'aide de l'État sur les rénovations énergétiques par le biais du Fonds Vert.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation qui marquera, je pense une étape on va dire importante dans la maîtrise de nos consommations énergétiques. Comme on a pu le faire l'année dernière quand on a profité de l'opportunité sur le terrain d'entraînement de l'Artière. Donc bien sûr les montants et le retour sur investissement sont liés aussi à l'évolution du prix de l'énergie. Mais bon, c'est quand même des éléments tout à fait intéressants, y compris pour la qualité de nos installations. Alors, j'ai une demande de parole de Madame Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, alors j'ai plusieurs remarques à faire certaines sur des points particuliers, et puis des remarques d'ordre général. Avant j'ai juste une question pour l'éclairage public parce que du coup le début de la délibération est pas très clair. Pour l'éclairage public par le remplacement des équipements par les technologies LED. Alors qu'on en parle pas du tout dans la suite de la délibération et donc est-ce que finalement il y a de l'éclairage public qui est prévu dans cette délibération ou pas ?

M. Durantin : Oui on continue la rénovation de l'éclairage public.

Mme Veilhan : Voilà, d'accord, c'était ce que je voulais bien vous faire préciser.

M. Le Maire : Là on fait un focus sur les installations sportives.

Mme Veilhan : Alors si je commence par les points particuliers, la commune va dépenser 35 000€ pour rénover l'éclairage des cours de tennis. Le sujet de la rénovation de ces cours de tennis avait été un des thèmes abordés lors de la campagne électorale. Peut-être une promesse non tenue et on se demande quel sens cela a de rénover l'éclairage pour la salle couverte dont on connaît l'état de délabrement et on se demande si vous avez des projets de rénovation de cette salle ? Quelle est la cohérence entre la rénovation de l'éclairage et la rénovation ou la non rénovation de l'ensemble ? D'autre part, vous évoquez des demandes de subventions supplémentaires, ce qu'effectivement nous pensons que c'est tout à fait judicieux auprès des fédérations sportives. Concernant le gymnase du Cossec, largement utilisé pour les cours de sport du collège, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ne serait-elle pas judicieuse aussi ? Enfin, concernant le dossier dans son aspect global, la question de l'éclairage a alimenté les débats au sein de notre commune. Et au sein de cette instance depuis de nombreuses années, à chaque mandat, des choix différents ont été faits. La difficulté il nous semble, c'est d'arriver à faire les bons choix, à trouver les bonnes solutions sur le long terme. Et au final, année par année, les dépenses budgétaires destinées à ces investissements et aux investissements qui concernent l'éclairage finissent par représenter un investissement important pour notre commune. Et, avant de voter une délibération que nous soutenons dans sa globalité, nous voulions souligner cet effort là et la nécessité d'avoir une réflexion qui soit pérenne sur le long terme et de pas changer de stratégie à chaque nouveau mandat.

M. Durantin : Oui, enfin, en ce qui nous concerne, sur la stratégie, elle est claire, c'est le remplacement de tout ce qui est éclairage en technologie LED puisque c'est l'avenir pour tout ce qui est éclairage au niveau consommation, au niveau durée de vie. Et qui permettra un abaissement de luminosité et d'intensité parfaitement réglable par rapport au système actuel.

M. Cogneras : Oui, moi je vais revenir sur l'éclairage public. Durant notre mandature, nous avons fait 4 tranches d'éclairage public qui ont coûté à la commune pas loin de 400 000€. Nous n'étions pas maître-d'œuvre puisque nous étions passé par, à l'époque, l'Entreprise Électrique qui était mandatée pour faire les travaux et qui était elle aussi mandatée pour faire les études. Et j'ai été très surpris, que les travaux à peine terminés, on nous ait dit qu'ils n'étaient pas « normaux » ce qui me paraît quand même bizarre parce que l'entreprise électrique qui faisait les travaux et son bureau d'étude qui les validait. Je n'arrive pas à comprendre qu'au bout d'un an ce ne soit plus valable, ou alors je comprends plus rien ?

Alors je pense qu'il aurait quand même peut-être fallu mettre la pression un petit peu sur ces gens, qui ont fait les travaux, qui ont fait les études et qui au bout d'un an disent « ah ben faut les refaire. » C'est inadmissible, c'est inadmissible sur le principe. Nous, on l'a fait pour la commune en sachant qu'on apportait quand même une nette amélioration, mais nous n'étions pas les techniciens qui avons fait les études. Nous ne sommes pas des spécialistes, elles ont été faites, elles ont été validées, elles ont été réceptionnées. Et après on dit, ce n'est plus ça, ça ne va pas. Alors je ne comprends pas, ou alors ils ont fait que des conneries et je n'arrive pas à comprendre qu'on n'ait pas pu les mettre en défaut de ce point de vu là.

M. Le Maire : On va vous répondre.

M. Durantin : Je ne mets pas en cause ce qui a été fait lors de votre mandature. Simplement, on nous a présenté un dossier avec des non conformités électriques majeures. Problème de terre, problème de masse, problème de câble inexistant ou abîmé que je suis allé constater avec l'entreprise. Donc on a été mis devant cet état de fait avec comme choix, un seul choix, c'est à dire, mettre en sécurité tout cet éclairage public pour éviter des accidents.

M. Le Maire : Laissez terminer votre collègue.

M. Durantin : Je comprends que vous n'arriviez pas à comprendre. Moi j'ai été mis devant le fait accompli, je suis désolé, j'ai été constaté des armoires où il n'y avait pas la terre, j'ai été constaté des câbles abîmés et sectionnés dans les montants des luminaires et voilà.

M. Cogneras : Mais nous on a été mis devant le fait accompli aussi. La réception des travaux, ils nous l'ont validé et je n'arrive pas à comprendre qu'une entreprise qui fait des travaux rende des travaux non conformes, c'est inadmissible. L'entreprise doit être pénalisée, point à la ligne. Là, je pense que ce dossier a été très mal défendu.

Mme Veilhan : Oui, peut-être qu'il faut avoir un recours contre l'entreprise. C'est quand même 400000€+200000€. C'est pour ça que nous on a souligné qu'effectivement ça allait dans le bon sens, mais finalement tous les investissements les uns après les autres, ça finit par coûter vraiment très cher à la commune. C'est quand même une question qu'on peut se poser et juste un point de détail, effectivement il y a des soucis avec la terre et en particulier dans le centre-bourg. Vous en êtes au courant ? Enfin voilà, on nous a fait remonter des problèmes de terre effectivement dans le centre bourg.

M. Durantin : Oui, oui, il y a des problèmes. Enfin, j'ai le dossier complet avec tous les endroits qui sont non conformes au niveau de la mise à la terre dans le centre bourg. Mais bon, le centre bourg, ils sont en train de le régler.

M. Le Maire : J'invite parmi les collègues ceux qui le souhaitent à prendre attache à la fois de Christian Durantin, et du directeur des services techniques pour qu'on vous présente l'ensemble du dossier parce qu'effectivement ce n'est pas forcément quelque chose d'agréable de devoir réengager des chantiers après qu'ils aient été portés. Mais bon, quand il y a un diagnostic qui est posé et qu'il s'agit de sécurité, on ne peut pas faire autrement qu'agir. Alors, Damien Martin ? Et Olivier Devise après.

M. Martin : Oui, on parle bien des mêmes travaux hein, les différentes tranches de travaux sur l'éclairage qu'on a fait passer en 1/2, etc, dont l'ingénierie a été faite par une entreprise qui a également fait les travaux, qui a rendu les travaux et qui est la même entreprise deux ans après qui vous dit que les travaux ne sont pas conformes et aux normes ?

M. Durantin : L'expertise a été faite par les gens de Clermont Auvergne Métropole.

M. Le Maire : Ce n'est pas une société qui a fait le diagnostic, c'est une structure on va dire qui n'est pas commerciale. Parce qu'on peut toujours se poser la question, si c'est quelqu'un qui a quelque chose à vendre, qu'il donne un avis... mais là, ce sont les équipes de la Métropole qui ont porté, qui ont fait ce diagnostic. Après, pour ce qui est du 1/2 aujourd'hui l'ensemble des spécialistes disent que ce n'est pas conforme. Mais Monsieur Cogneras ce n'est pas moi qui édicte les règlements. Au dernier conseil municipal, on a parlé de l'étanchéité de la fontaine, on peut le refaire aujourd'hui, vous êtes venu voir les éléments, on vous les a communiqués. Pour ce qui est de l'éclairage public, venez, bon écoutez, non, attendez, on ne va pas s'en sortir là ?

M. Cogneras hors micro

Oui, oui, oui, puisqu'on a eu très tôt un diagnostic des services d'éclairage de la Métropole qui nous ont dit, attention, vous avez des situations potentiellement dangereuses et à partir du moment où on a connaissance de dangerosité, nous sommes dans l'obligation d'intervenir.

D'autre part, l'éclairage un sur deux aujourd'hui, il est reconnu comme ne devant pas être employé. Donc voilà, je ne suis pas un spécialiste de l'éclairage, mais je fais confiance, notamment au service de la Métropole.

Une entreprise, je pourrais dire, on regarde une autre avec une autre société quel est leur avis parce que derrière, il y a peut-être du business pour eux. Ce n'est pas le cas du diagnostic qui a été posé par la Métropole. Voilà, donc moi, je vous invite à prendre rendez-vous avec à la fois Christian Durantin et le directeur des services techniques qui vous montreront les documents et vous nous donnerez votre avis éclairé, si je puis me permettre sur le sujet de la lumière voilà après bon, allez Monsieur Martin.

M. Martin : Juste pour terminer mon intervention, donc je comprends complètement votre raisonnement, votre étonnement. Comprenez aussi le nôtre, et presque l'agacement de Jean-Pierre Cogneras qui a quand même passé un certain temps sur le sujet pour faire progresser les économies d'énergie. Et on est tous d'accord. Je me dis peut-être qu'on peut se retourner aussi vers l'organisme qui a fait les travaux s'ils n'étaient pas conformes avec le cahier des charges. Enfin pour moi, on ne peut pas en tant que commune, en tant que client, avoir dépensé 400 000,00€ et aujourd'hui se rendre compte que 1, on a été mal conseillés parce que le un sur deux n'est pas conforme et que 2 les travaux ont été mal faits. Ça va dans le sens commun de se dire il y a peut être un recours. Qu'est-ce que l'on peut faire hormis payer une fois de plus et avec peut être un prochain intervenant qui va nous dire bah cette fois ça va pas non plus quoi, voyez, je suis peut-être un peu consensuel, mais enfin.

M. Le Maire : Non, non, mais moi je vous invite ceux qui le souhaitent à faire une réunion de travail spécifique sur le dossier. Après dans ce qui est dans les 400 000 € du chantier initial, tout n'est pas à refaire. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites et pour lesquelles il n'y a pas fondamentalement de difficulté. Mais il y a un certain nombre de tranches qui ne correspondent pas et entre autres, le 1/2. C'est quelque chose qui, aujourd'hui, n'a plus cours. Voilà. Bon, après ce n'est pas moi, ni vous qui faisons les règles. On les subit dans un certain nombre de cas et on en verra d'autres tout à l'heure. D'ailleurs, il y a des sujets sur lesquels ce n'est pas nous qui sommes directement acteurs, mais on est bien obligé d'appliquer les règles qui sont édictées par les organismes. Et quand il s'agit de sécurité, on ne peut pas mettre les Beaumontois en difficulté, Mme Veilhan, l'évoquait, on sait qu'il y a des problèmes de terre sur un certain nombre de zones, c'est d'ordre droit en termes de sécurité, donc ça, il faut absolument le travailler. Les dossiers vous sont ouverts sur les dossiers techniques et notre DST Arnaud Frisach organisera, si vous le souhaitez, il y a de toute façon, la Commission travaux, donc on pourra demander de faire un spécial éclairage dessus pour vous montrer les éléments. Et voilà, on le fera en toute transparence. Bon Monsieur Devise.

M. Devise : Oui, alors moi c'était déjà juste pour expliquer le problème de terre, parce que je pense que la plupart ne savent pas comment ça se traduit chez les habitants. À un moment, il y a l'impulsion le soir pour éclairer les lampadaires, ça coupe l'électricité ça fait disjoncter chez les personnes. Voilà donc tous les soirs avec un léger décalage il faut appuyer sur le disjoncteur. Ce n'est pas très dangereux en tant que tel, mais c'est quand même très gênant. C'était le 1^{er} point, le 2^e point, c'est un compliment, j'ai bien apprécié le tableau qui a été joint à cette délibération qui montre bien les économies, en particulier en termes de gaz à effet de serre, etc. Et je souhaiterais que chaque fois qu'on travaille sur ce genre de choses, on puisse avoir ce style de tableau puisque, à terme, pour faire le bilan des gaz à effet de serre de la commune, on sera bien obligé de tenir ce genre de tableau général. Voilà et les deux questions qu'avait posé ma collègue Hélène, on n'a pas eu de réponse. Un sur la subvention du Conseil Départemental pour le Cosec puisque c'est utilisé par le collège, est ce qu'il y a une possibilité ou pas ? Ou est-ce qu'on a épuisé déjà toutes les aides auprès du Conseil Départemental ? Et pour le tennis, est-ce qu'on fait vraiment les choses dans le bon ordre parce qu'il me semble qu'effectivement, ça prend encore un peu l'eau. On se demandait s'il fallait vraiment faire tout de suite l'éclairage de la salle du tennis.

M. Le Maire : Alors pour la première partie, je laisserai Christian Durantin répondre pour l'aspect technique du tennis. Vous savez que les communes peuvent bénéficier du Fond des Interventions Communales, pour ce qui est de l'exercice qui est en cours, ça a été totalement fléché, après le Cosec, alors il y a deux choses parce que le Cosec c'est un bâtiment municipal qui est mis à disposition du collège. En revanche, ça ne vous aura pas échappé que l'utilisation du collège se fait en journée et donc il n'y a pas nécessité d'éclairage puisque le bâtiment est suffisamment lumineux. Voilà, c'est plus pour nos associations sportives lorsqu'elles viennent notamment le soir qu'elles ont besoin d'avoir de la lumière. Bon et elles se plaignent toutes d'une mauvaise qualité d'éclairage, Michel Préau, qui est au contact avec les associations, le sait et nous le remonte régulièrement. Donc là, on va améliorer la qualité en consommant moins donc ça c'est plutôt positif. Voilà donc pour le reste effectivement, sur les subventions départementales. Aujourd'hui, elles ont été fléchées sur d'autres travaux. Mais de toute façon nous en bénéficions de l'intégralité de ce que la commune peut prétendre au titre de ces fonds d'intervention. Donc, que ce soit sur un projet ou sur un autre, il y a pas de ce côté-là de déficit.

M. Durantin : En ce qui concerne la salle de tennis, bon, ce sont deux choses différentes. L'éclairage est défectueux actuellement dans la salle de tennis, il y a des ampoules qui sont HS. Donc il faut bien faire quelque chose et on a la difficulté à en trouver maintenant et on regarde effectivement au niveau de la toiture pour faire vérifier l'étanchéité. Mais on peut rénover l'éclairage sans obligatoirement faire en même temps la toiture.

M. Le Maire : Sachant que si demain on refait la toiture, ça ne remettra pas en cause l'éclairage qui est dessous.

M. Dumeil : Oui merci, alors je vais m'autoriser. Ou peut-être plutôt autorisez-moi. Au regard d'avoir vu et participé à la construction du collège et à celle du Cosec et avec 3 mandats d'élus départemental, d'aller dans votre sens, en disant qu'en plus il ne faut pas se leurrer, le Conseil Départemental paie un loyer pour l'utilisation du Cosec. Donc il n'est pas étranger au fonctionnement. Ensuite sur cette affaire d'éclairage public vous avez eu une réflexion... qui, tant pis, je vais le dire, ne m'a pas rassuré. C'est que l'étude a été faite par des hauts fonctionnaires territoriaux. Nos collectivités, en abritent un certain nombre. J'ai connu ça. C'est un beau dossier à la Métropole à propos de l'eau je ne sais pas s'ils sont plus habilités que certains cabinets d'expertise privés. Si on doit parler de ce dossier d'éclairage en commission, j'ai posé la question l'autre jour. Oui, je voulais d'abord aussi, effectivement féliciter du montage de ce dossier et de sa présentation.

On l'avait évoqué en commission et j'avais aussi posé la question en commission et c'est vous qui avez prononcé le mot « avancer » sur la fontaine. On m'a dit non. La seule chose dont on est sûr, c'est que 50 000€ ils sont tombés comme ça du ciel. Ça aurait pu être 40 ou 60 et que rien n'a avancé et les réponses n'ont pas été données parce qu'on ne sait pas lesquelles donner, en la matière, voilà.

M. Cogneras hors micro : J'en n'ai pas vu un écrit.

M. Frisach Directeur des Services Techniques (hors micro) : Ne dites pas qu'on ne s'est pas vu et que vous n'avez pas d'éléments.

M. Le Maire : Bon, non, attendez, s'il vous plaît on est sur la modernisation des éclairages sportifs. On va essayer d'y rester. Vous vous êtes rencontrés, je pense qu'il y a eu un certain nombre d'explications qui ont été portées sur la nature des travaux. Après moi, je n'ai pas de compétences, je n'ai pas d'appréciation à porter sur la compétence des fonctionnaires territoriaux mais je ne doute pas que les formations qu'ils font au niveau du CNFPT leur donnent tous les éléments pour apprécier les situations. Les fonctionnaires territoriaux, ceux de la Métropole, ce sont des fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal relatives à la modernisation des éclairages sportifs suivants :

- **Stade de l'Artière :**

- Gymnase ;
- Tennis couvert ;
- Tennis extérieur.

-

- **Stade de la Mourette :**

- Gymnase du COSEC
- Halle des Sports (Gymnase et Dojo) ;
- Terrain d'honneur ;
- Terrain d'entraînement.

- **DE FIXER** les fonds de concours et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cette somme, après ajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme comme suit :

- **Stade de l'Artière :**

- **Gymnase : 34 205,76 € dont 5,76 € T.T.C. d'écotaxe**
- **Tennis couvert : 18 003,33 € dont 3,33 € T.T.C. d'écotaxe**
- **Tennis extérieur : 17 100,96 € dont 0,96 € T.T.C. d'écotaxe**

- **Stade de la Mourette :**

-Gymnase du COSEC :32 409,12 € dont 9,12 € T.T.C. d'écotaxe

- Halle des Sports (Gymnase et DOJO) : 37 808,16 € dont 8,16 € T.T.C. d'écotaxe

- Terrain d'honneur : 52 202,88 € dont 2,88 € T.T.C. d'écotaxe

- Terrain d'entraînement : 25 201,92 € dont 1,92 € T.T.C. d'écotaxe

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer des demandes de subventions auprès des Fédérations Françaises du Badminton, Basket-ball, Judo, Karaté, Rugby et Tennis.
- **D'AJUSTER** les crédits alloués et les imputations budgétaires correspondantes aux fonds de concours énoncés.

4 - AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE ET/OU D'HYDRO-ECONOME CHEZ LES PARTICULIERS POUR L'ANNEE 2023

Alors rapport suivant au niveau cadre de vie et développement durable, où nous avons deux délibérations à vous proposer. La première est sur une aide financière à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie et/ou hydro économe pour les particuliers pour l'année 2023. Alors, vous savez que tout ce qui touche l'eau est un sujet hypersensible en toute priorité d'ailleurs sur la gestion de cette ressource naturelle qui est une ressource rare et sur laquelle il faut être très attentif. Cette mesure, ce n'est pas une mesure que je qualifierais de révolutionnaire, mais c'est peut être une mesure incitative pour faire plus d'économies, être soucieux de cette ressource. Nous ferons d'ailleurs, et vous y serez bien entendu toutes et tous invités, une présentation sur la gestion de l'eau, sur l'état des sources. Parce que même si le mois de mai a été plutôt arrosé les états de surface ne sont pas mauvais. En revanche, le déficit pluviométrique rend la situation tout à fait préoccupante et il faut en avoir conscience. Donc c'est une délibération qui vise à accompagner ces éléments là et dont notre collègue Hervé Grandjean va vous donner les éléments. Le 2e aspect sur l'eau, c'est aussi son coût et je pense qu'il devient, même s'il est important, il devient secondaire par rapport au risque de pénurie. Et pour l'avoir entendu, et je pense que certains ici étaient également présents au bureau Métropolitain. C'est une tendance qui devra malheureusement sans doute continuer dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble du retraitement des eaux usées qu'il faudra engager pour être en mesure de les restituer dans la nature, dans un meilleur état que ce que l'on fait aujourd'hui. Voilà, mais pour ce soir, restons sur ce rapport qui est donc celui de l'aide financière à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie et que nous présente notre collègue Hervé Grandjean.

M. Grandjean : C'est bon, bonsoir chers collègues. Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et notamment de l'eau, la commune de Beaumont propose de participer au financement de l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie et d'hydro économes chez les particuliers. En effet, la commune est engagée dans une démarche environnementale et cherche à encourager les pratiques éco responsables chez ces citoyens. C'est dans ce contexte que cette opération a pour but de promouvoir l'acquisition de récupérateur d'eau pour un usage extérieur et/ou d'hydro économes. Et de soutenir les habitants de Beaumont dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite, que ce soient les usages et les mésusages. Le montant de l'aide financière serait la suivante. Alors, concernant les pommes de douche et des mousseurs pour les débits entre 10 et 12 l par minute, l'aide serait de 50€ maximum sur 30% du coût d'achat pour le même matériel, entre 6 et 10 l d'eau par minute, l'aide serait de 60€ maximum sur 40% du coût d'achat et pour le même matériel pour des débits inférieurs à 6 l d'eau par minute, le montant serait net, maximum de 70€ sur 50% du coût d'achat. Concernant les chasses d'eau, avec double poussoir, l'aide serait de 50,00€ maximum sur 50% du coût d'achat.

Concernant les récupérateurs d'eau de pluie pour du matériel d'une volumétrie de 300 l, l'aide maximum serait de 80€. Pour des récupérateurs à partir de 500 l, l'aide maximum serait de 100,00€. Pour des récupérateurs à partir de 1000 l, l'aide serait de 120€.

M. Le Maire : Bien merci pour cette présentation.

M. Dumeil : Oui merci une réaction, voilà comme ça. C'est qu'alors là attention avec ce dossier, on touche à la haute technologie. D'abord, je dirais, nous dirions puisque c'est au nom de notre groupe pour les réservoirs récupérateurs d'eau, pourquoi pas ? D'autres collectivités l'ont fait. Bon, ça mérite d'être affiné. Parce que chaque territoire a un peu ses configurations. Les jardiniers le long de la rase, ils n'ont pas besoin de réservoir d'eau puisque la rase, elle, ne tarit jamais. Ils arrosent toute l'année, mais bon, l'eau de pluie, elle mérite d'être récupérée là où ça peut l'être, et là où les gens le souhaitent. Je n'en dirai pas tout à fait de même sur ces fameux systèmes de pommeau de douche et de robinet. Les douches ne vont plus devenir les mêmes j'ai l'impression avec le temps et en faisant semblant d'être alors peut être qu'on éduque en même temps. Mais c'est bien d'être généreux, en fait, on arrive presque avec des contraintes déguisées. J'ai aussi envie de dire, écoutez les concitoyens, laissez les vivre parce que si on régleme même leur douche, bon. Voilà engagé dans ce grand dossier, il a fallu établir des critères. 30% du coût d'achat avec un maximum de 50,00€ pour les robinets de 10 à 12 l minute et 40% du coût d'achat avec un maximum de 60€ pour les robinets de 6 à 10 l minute et 50% donc, comme vous l'avez dit, du coût d'achat avec un maximum de 70,00€ pour un débit de 6 l minute. Alors il n'y a rien pour le débit en goutte à goutte hein, mais 10 l de débit pour 5 min de douche, c'est 50 l sauf que 6 l de débit pendant 8 min et 20 secondes c'est aussi 50 l. Donc bon, on se demande jusqu'où on va. Et puis pour quelle différence donc ce qui compte en fait en consommation, c'est plutôt la durée de la douche que les débits mais j'ai vu qu'il y avait des esquisses dans le bulletin municipal. Il faudrait subventionner des minuteurs ou des sabliers à douche. À gérer ce système là, on va tomber dans la gestion de centimes d'euros. Pour sensibiliser, et c'est bien la démarche, sensibiliser, on monte quand même une usine à gaz et pour poursuivre dans la technologie, une pensée bien entendu pour les chasses d'eau à double poussoir, évidemment. Aujourd'hui, elles le sont presque toutes et alors ? 2 observations : On peut aussi avoir une chasse d'eau à double poussoir et pousser 2 fois sur le plus petit poussoir si nécessaire, le petit poussoir doit valoir au moins le grand poussoir. Alors il vaut bien mieux régler tout simplement à la hauteur du flotteur qui coupe l'eau et qui coupe la capacité de la chasse d'eau. En conclusion, la compétence eau qui est d'ailleurs métropolitaine. C'est bien de sensibiliser, d'informer, de motiver, de soutenir. Bon le prix comme vous l'évoquiez a été largement augmenté. Limiter la consommation chacun fait ce qui ce qu'il pense pouvoir faire, mais il faut aussi savoir que et je sais que c'est une demande et une revendication de nos collègues et d'Hélène Veilhan que certains n'ont pas toujours de quoi payer leur consommation d'eau annuelle et notamment chez les plus modestes et parfois ils ont des consommations d'ailleurs qui vont au-delà de ce qu'ils souhaiteraient. J'aurais trouvé intéressant qu'il y ait plutôt une proposition et des démarches et notamment du côté de la Métropole pour engager des actions fortes avec les fonctionnaires territoriaux très compétents pour partir en recherche de gisements d'eau, de captage d'eau. On sait que l'ancien SSIAD bénéficiait d'un torrent souterrain. Relativement profond de très forts débits puisqu'il avait été mesuré qu'avant les consommations et après les consommations des 3 villes Saint-Genes, Ceyrat et Beaumont, il y avait aucun impact sur le débit. Donc je pense qu'il ne suffit pas de crier au manque, au feu les années de sécheresse puisqu'elles vont le devenir toutes. Mais d'envisager, comme l'ont fait un moment nos prédécesseurs ici à la mairie de Beaumont. Lorsque, dans les années 50, il partait capter au Puy de la vache. C'était sans doute osé et courageux, mais ils avaient réussi à approvisionner correctement toute la ville de Beaumont.

Mme Molle : Je rejoins un petit peu, en partie, ce que vient de dire notre collègue Alain Dumeil. Et ce que vous nous avez dit en préambule, en effet, cette année, le niveau des nappes phréatiques est bas et il est donc nécessaire de sensibiliser la population sur l'importance de ne pas gaspiller l'eau. Elle est un bien essentiel pour notre planète, c'est une source vitale dont les réserves en eau douce sont limitées. Alors, toute initiative en termes de recyclage, de stockage, de transformation, de purification, de sobriété sont à encourager. Vous proposez donc ici des aides à l'acquisition d'hydro économe pour les particuliers mousseur pour robinet, pommeaux de douche et double poussoir pour chasse d'eau. Pourquoi pas, même si la plupart des robinets, des douchettes et des packs WC actuels sont déjà équipés en série, il reste encore quelques modèles anciens non équipés. Quitte à inciter les Beaumontoises et les Beaumontois à moins consommer d'eau. Il est aussi important de leur dire d'entretenir régulièrement ces hydro économes pour maintenir leur efficacité, car le tartre peut s'accumuler au niveau de la grille, du mousseur et du pommeau de douche. Et plus sérieusement, l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour 2023 est une bonne initiative qui peut inciter des particuliers qui ont la possibilité d'en installer un à réaliser plus facilement cet achat. Ce qui amène notre groupe à voter pour cette délibération. Mais la préservation de notre ressource en eau ne concerne pas que le particulier aujourd'hui encore de l'eau potable est perdu dans les fuites du réseau. Il est donc essentiel que Clermont Auvergne Métropole continue à avoir un niveau d'exigence en termes d'étanchéité et de réduction des fuites sur tout le réseau. Enfin, cette délibération nous amène à vous poser quelques questions. Ces aides sont proposées pour le particulier domicilié sur le territoire de la commune. Qu'en est-il pour les particuliers propriétaires de logements aux maisons qui sont en SCI et pour ceux n'habitant pas la commune mais qui sont propriétaires d'habitation sur Beaumont, pourront-ils bénéficier de ces aides ? 2ème question, quel engagement avez-vous pris en termes de gestion de l'eau potable dans les bâtiments municipaux ? École, cuisine, salle municipale, gymnase, stade, mairie, ainsi que sur l'espace public. Pouvez-vous nous en informer ? Par contre, comment se fait-il que cette initiative ne soit pas financée par la Métropole, qui a la compétence eau dorénavant du point de vue légal, la commune peut-elle financer ce qui concerne la gestion de l'eau et sur quel budget ? Merci.

M. Le Maire : Alors sur le dernier point, il ne s'agit pas d'agir sur la production mais sur l'utilisation, donc il y a aucune difficulté à ce que la commune puisse porter ce type d'opération. D'autant que sur les eaux de pluie, c'est indépendant, totalement du réseau. Voilà sur les mousseurs. Mais vous l'avez dit, c'est d'abord un accompagnement et une prise de conscience. Parce que nous ne sommes pas naïfs au point de penser que ces actions là vont être révolutionnaires sur la consommation de l'eau, mais on sait bien, je pense par expérience que de parler d'un problème ne permet pas forcément de le résoudre totalement, mais en tout cas d'amener la discussion, la réflexion. C'est pour ça aussi, je vous disais la date, je me retourne vers Hervé Grandjean de la réunion qu'on veut faire la réunion publique sur l'eau, le 23 juin, on fera une réunion sur laquelle on parlera justement d'un certain nombre de mesures. Et on est sur une commune, certes, qui est en première couronne de la Métropole, mais qui est aussi une commune avec beaucoup de parcelles de terrain et avec aussi des espaces verts communaux sur lesquels les équipes travaillent et peuvent avoir des conseils de bonnes pratiques à donner à l'ensemble des Beaumontois. Donc ça, ça contribuera également à toute cette démarche et nous brosserons aussi le panorama de ces ressources en eau, ce qu'elles sont aujourd'hui. Les origines ce qu'évoquait Monsieur Dumeil sur un certain nombre de points de captage qui existe. D'autres investigations seront engagées sur des perspectives aussi parce que je pense que sur l'eau, le temps de raisonner sur son petit pré carré est révolu et il faut travailler au minimum au niveau de la maille départementale. On ne peut pas tolérer qu'un certain nombre de collègues sur des communes soient en difficulté, donc il y a une interconnexion qu'il faudra produire.

Voilà tous ces éléments pour la question sur les bâtiments communaux on prévoit justement une présentation exhaustive là-dessus. Des différentes actions qui ont été engagées et qui pourront être partagées, voilà Damien Martin.

M. Martin : Oui, je ne vais pas revenir sur la délibération en elle-même, simplement je ferai une remarque, si cette opération a du succès, j'imagine qu'en temps ETP ce ne sera pas neutre pour faire tout le traitement administratif à intégrer les IBAN et faire les virements. Et ensuite je me posais une question sur ce que l'on va voter, la délibération en elle-même d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire sur le budget de la commune les crédits alloués à ces aides à hauteur de 5 000 et en fonction de la demande jusqu'à 10 000. Enfin je ne sais pas si techniquement c'est quelque chose qui est possible et dans ces cas-là pourquoi pas simplement dire 10 000 et si on ne consomme pas tout le budget il sera réintégré au budget principal, ça me paraîtrait plus logique enfin du moins plus orthodoxes.

M. Néhémie : Peu importe en la matière, ce qui importe, c'est que ça fera l'objet de 2 lignes au moment de la décision modificative qui aura lieu plutôt en fin d'année, on aura à ce moment-là les éléments un peu plus précis pour savoir quelle est la jauge qu'il nous faudra utiliser. Mais bon, s'il faut mettre 10 000, on mettra 10 000 bien sûr.

M. Le Maire : Alors, en tout cas, 10 000, c'est effectivement le maximum et en regardant puisque là également ce sont des actions, je sais plus qui parmi vous l'évoquait tout à l'heure, des actions qui ont été engagées dans un certain nombre de communes. Les modalités sont globalement les mêmes, elles ne sont pas 100% analogues, mais elles sont globalement les mêmes et on voit que les montants sont à peu près dans cette fourchette. Mais Hervé Grandjean souhaite apporter quelques compléments.

M. Grandjean : Après une recherche rapide en fait, il y a plus de 35 communes, des dizaines de départements et autant de métropoles, donc ce n'est pas une révolution avec cette délibération donc je voulais revenir par contre sur les remarques. Oui alors c'est vrai que ça peut paraître compliqué en fonction du nombre de litres par minute, ça sera une analyse qui sera faite en fonction des caractéristiques par les services en fonction des caractéristiques des matériels acquis par les particuliers. Alors concernant la durée des douches je suis désolé, j'ai jamais trouvé ça sur les paquets quand on achète le pommeau de douche ou le mousseur qu'il y a des abaques avec la durée de la douche. Et puis de dire que, en fonction de ça, ça va faire un certain nombre de litres. Toujours est-il que si on met des pommeaux de douche ou des hydro économes, potentiellement au final on fait des économies d'eau et c'est l'objectif.

M. Le Maire : À titre informatif, je l'ai entendu ce matin sur une chaîne radio, la durée moyenne de la douche en France est de 9 min. Donc je vous laisse vous auto positionner individuellement vous et éventuellement vos enfants. Mais voilà la moyenne nationale est de 9 minutes. Ça rejoint un petit peu ce que certains d'entre vous disaient, Hervé complétera. C'était sur un reportage dans un camping en Bretagne, qui a mis en place un dispositif où chaque campeur est doté d'un bracelet avec une puce qui lui permet lorsqu'il veut prendre la douche, de valider sa présence avec un droit de 2 douches par jour pour une durée de 9 minutes et le coût du dispositif est estimé entre 500 et 600€ par douche. Voilà, mais c'était simplement pour vous donner ces quelques précisions, mais je pense que c'est important aussi qu'on en parle. Et cette durée moyenne de douche, je voulais vous la partager bon mais j'ai interrompu notre collègue, il va continuer après il y a une demande de parole d'Olivier Devise.

M. Grandjean : Voilà, concernant l'entretien des mousseurs, ils sont bien évidemment indiqués sur l'emballage, au même titre qu'il y aura l'entretien des récupérateurs d'eau qui peuvent aussi nécessiter un minimum de visites. Concernant les habitants, à savoir si c'est une résidence secondaire et ça va être limité aux habitants de la commune et c'est pour ça qu'on demande un justificatif de domicile, donc j'espère répondre à votre question. Et concernant les bâtiments communaux, pour savoir quelles étaient les actions qui étaient réalisées dans le bulletin municipal qui vient de sortir, il y a déjà pas mal d'éléments de réponse sur les actions qui sont réalisées par les services sur le remplacement de pas mal de robinets par des poussoirs et entre autres, et il y a pas mal donc de réponses qui sont indiquées dans le bulletin municipal qui vient de sortir.

M. Devise : L'histoire du justificatif n'a pas répondu à la question, alors je vais la reposer peut-être différemment pour avoir une réponse. Mon voisin, par exemple, qui est locataire, son propriétaire habite Aubière, il a un jardin, s'il veut mettre un récupérateur d'eau, c'est le rôle du propriétaire, pas du locataire puisque c'est une modification extérieure. Qu'en est-il de la subvention ? Est-ce qu'il y aura le droit ? Le propriétaire, à la demande du locataire qui n'habite pas Beaumont parce que dans l'état actuel de la rédaction, non, c'est pour ça qu'on avait posé la question.

M. Le Maire : Ça sera sur présentation de la taxe d'habitation, celui qui est dans le logement.

M. Devise : Taxe d'habitation, c'est compliqué, il n'y en a plus.

M. Le Maire : Non, il y a toujours des références.

M. Devise : Taxe foncière, mais il n'y a plus de taxe d'habitation.

M. Le Maire : Mais on sait si c'est un propriétaire occupant, un propriétaire bailleur.

M. Devise : Oui, mais si c'est un propriétaire bailleur il ne peut pas faire profiter son locataire des économies d'eau sur Beaumont ? C'est ça que je voulais éclaircir. Ben je pense que dans l'esprit, c'était oui, mais comme c'est rédigé, c'est non, c'est pour ça.

M. Le Maire : On prendra attache avec nos collègues qui ont pris de l'avance sur nous, dans les communes périphériques, elles sont nombreuses parce que j'imagine que cette question là a dû se poser sur d'autres communes et voir comment ils l'ont traité.

M. Devise : Alors moi je peux vous donner un exemple chez mes parents. Ils ont retoqué au niveau communal et c'est passé au niveau du syndicat de la gestion des eaux puisque ça touchait au niveau du budget de la régie de l'eau et donc ils ont été obligés de repasser au niveau de la régie. C'est pour ça que je pense qu'il faut faire ce genre d'opération au niveau de la Métropole pour être plus tranquille. Et une autre question, c'était par rapport aux gros consommateurs, donc vous avez répondu pour la commune parce qu'elle fait partie des gros consommateurs, mais il y a d'autres gros consommateurs. Est-ce qu'il y a une politique envers les gros consommateurs ? Ben style, Initia Textile, la Clinique de la Châtaigneraie par exemple ou pas ? Et enfin dernier point quand même, c'est sur les fuites d'eau. Effectivement, on dit toujours que c'est gênant les fuites d'eau. Mais ça dépend aussi de ce qu'on fait, comment on produit l'eau. Si la fuite d'eau arrive à partir de ce qui vient de Ceyrat, on va dire, on n'a pas mis en jeu beaucoup d'énergie pour produire cette eau. Elle descend par gravité. On n'a pas filtré, etc. Donc, en termes de dégagement, de perte de gaz à effet de serre, c'est que dalle et ça retourne dans la terre. Donc de toute façon ce n'est pas perdu hein ça s'infiltré. Voilà, alors c'est gênant d'avoir produit de l'eau, mais le coût est tellement minime pour la partie haute, ce n'est pas gênant. Si ça vient par contre de l'usine du Val d'Allier, c'est une autre question. Il faut la remonter. Les problèmes de dépenses énergie et là faut vraiment lutter contre les fuites d'eau.

Donc c'est pour dire que la politique des fuites d'eau à l'échelle métropolitaine ce n'est pas forcément la priorité à Beaumont. Ça peut être plutôt vers Cournon etc, voilà.

M. Le Maire : Alors sur la politique métropolitaine, nous aurons la visite, je n'ai plus la date en tête, mais elle nous a été communiquée, donc dans le cadre d'un conseil municipal privé, sans présence du public avec le Vice-Président métropolitain en charge de ce domaine. Donc je pense que ça sera l'occasion d'échanger avec lui sur toutes ces questions-là. Pour ce qui est des gros consommateurs, on va dire industriels, il y a des choses qui sont en cours entre la Métropole, la CCI et vous avez peut-être vu que la semaine dernière un premier protocole d'accord a été signé en Préfecture, justement sur des actions limitant la consommation d'eau auprès des plus grosses structures. Donc ce travail là est en construction avec la CCI et la Métropole voilà.

Je vous propose de revenir à notre délibération et de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** qu'à compter du 1^{er} juin 2023, la commune de Beaumont contribue au financement suivant :

HYDRO ECONOME	
Critères	Aide
Pommeau de douche et Mousseur pour robinet Débit: $10L/min \leq x \leq 12L/min$	30 % du coût d'achat. Maximum 50€.
Pommeau de douche et Mousseur pour robinet Débit: $6L/min \leq x \leq 10L/min$	40 % du coût d'achat. Maximum 60€.
Pommeau de douche et Mousseur pour robinet Débit: $x < 6L/min$	50 % du coût d'achat. Maximum 70€.
Chasse d'eau double poussoir	50 % du coût d'achat. Maximum 50€.

RECUPERATEUR EAU DE PLUIE	
Critères	Aide
Volume de stockage d'au moins 300 litres Équipé d'un filtre	Limite de 80€ du coût d'achat, de livraison et d'installation.
Volume de stockage d'au moins 500 litres Équipé d'un filtre	Limite de 100€ du coût d'achat, de livraison et d'installation.
Volume de stockage d'au moins 1000 litres Équipé d'un filtre	Limite de 120€ du coût d'achat, de livraison et d'installation.

- **D'APPROUVER** que les critères d'attribution sont les suivants :
 - o L'aide sera allouée aux particuliers (propriétaire ou locataire) domiciliés sur le territoire de la Commune ;
 - o L'aide sera accordée pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie ayant une capacité minimale de 300 litres ;
 - o L'aide sera accordée pour l'installation d'hydro-économiques ;
 - o L'aide sera accordée sous forme de remboursement partiel du coût d'achat, de livraison et d'installation dans la limite des montants fixés dans les tableaux ci-dessus.

- **D'APPROUVER** que ces aides sont attribuées sous réserve que les demandes soient adressées à la mairie via un formulaire, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, des justificatifs d'achat, des caractéristiques techniques, d'une attestation sur l'honneur sur l'acquisition et mise en œuvre des dispositifs et d'un relevé d'identité bancaire dans les 2 mois suivant la date de facturation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire sur le budget de la Commune les crédits alloués à ces aides en fonction des demandes jusqu'à hauteur de 10 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - CREATION D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS CLERMONTOISE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

M. Le Maire : Le rapport suivant, donc, c'est la création d'une zone à faible émissions sur Clermont-Ferrand et c'est la consultation des parties prenantes, donc il s'agit de donner un avis. Nous sommes sollicités, pour donner cet avis et on va le voir dans le cadre de la présentation que nous fait également notre collègue Hervé Grandjean.

M. Grandjean : Instaurée par la loi d'orientation des mobilités de 2019, puis élargie par la loi climat et résilience de 2021 la mise en place des ZFE répond à l'obligation européenne d'assurer une bonne qualité de l'air sur son territoire. Une zone à faible émission ZFE est un périmètre dans lequel les véhicules les plus polluants n'ont pas le droit de circuler ni de stationner. Une ZFE vise à encourager la circulation des véhicules à faible émission dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'air et de santé public. La mise en place d'une ZFE s'impose à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants dès 2025. Clermont Auvergne Métropole a fait le choix de mettre en place une ZFE restreinte aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds. Elle a choisi de l'instaurer dès le 1er janvier 2023. Le périmètre initial de la ZFE s'étend du boulevard Pourchon au nord au boulevard Jacques Bingen au sud et au boulevard Berthelot à l'Ouest, au boulevard Saint-Jean et Léon Jouault à l'Est, soit à peu près l'ensemble du centre-ville, les quartiers République, Montferrand, Cataroux et de la gare. Le déploiement de la ZFE, donc, va se faire de façon progressive, suivant 3 phases.

Alors, la première phase, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2023 sur le périmètre initial qui est précisé dans la carte qui est indiquée sur le rapport. Donc seuls sont concernés les poids lourds et les véhicules utilitaires légers destinés aux transports de marchandises qui relèvent de la catégorie non classée. Dans un premier temps, il y aura un temps pédagogique qui est prévu sur la première année du 1er juillet 2023 au 1er juillet 2024. Au cours de cette année, l'ensemble des propriétaires de véhicules utilitaires légers et de poids lourds devront doter leur véhicule de la vignette critères pour circuler et stationner. Il sera rappelé aux véhicules de catégorie non classés, donc ceux qui n'ont pas de vignettes, l'interdiction de circuler et de stationner dans le périmètre de la ZFE.

La 2e phase, à partir du 1er janvier 2025. À cette date, un nouveau périmètre non arrêté à ce jour entrera en vigueur afin de respecter l'obligation légale d'avoir une ZFE qui couvre à minima 50% de la population de la Métropole. Les catégories de véhicules concernés resteront inchangées. A partir du 1er janvier 2027 l'interdiction de stationnement de la phase 3 et de circulation sera étendue aux poids lourds et aux véhicules utilitaires légers destinés aux transports de marchandises et équipés de

la vignette crit Air 4 et crit Air 5. Donc vous avez dans le rapport et je vais vous affranchir de la lecture totale, les effets bénéfiques attendus par la mise en place de la ZFE et les nombreuses dérogations et modalités d'application. Je vous remercie.

M. Le Maire : Bien merci alors je suis désolé pour le public qui nous suit par internet ou qui est présent sur les bancs et qui n'a peut-être pas l'ensemble du document parce que c'est un document assez conséquent. Je voudrais aussi situer le contexte, donc il s'agit d'un avis qui est demandé à la commune de Beaumont, comme d'ailleurs à un certain nombre d'autres communes qui sont en cercles directs autour de la Ville-Métropole puisque vous l'avez compris, c'est sûr celle-ci que va s'appliquer à partir des premières mesures, à partir du 1er juillet prochain donc c'est tout récent. Les dispositions résultent de la loi, donc elles s'appliqueront de toute façon avec un calendrier qui a été précisé. Je dois dire que ce rapport, lorsqu'on l'a partagé en équipe municipale, il a engagé beaucoup de discussions entre nous. Tout d'abord pour dire que personne ne pouvait s'opposer à la finalité qui est demandée, qui est attendue. C'est-à-dire de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de particules également, puisque c'est aussi pour les véhicules en tout cas qui sont les plus polluants.

C'est une des conséquences donc bien sûr une adhésion à ce projet avec la vision que progressivement Beaumont rentrera dans le circuit. Le 2e point qui a fait débat et qui peut être expliquera le vote d'un certain nombre de collègues tout à l'heure. C'est de dire que si nous sommes effectivement favorables sur le fond de cette mesure, attention à ce que Beaumont ne soit pas oublié dans le cadre de la réflexion métropolitaine et ne serve pas de tampon pour des véhicules qui ne seraient plus admis à rentrer dans Clermont Ferrand. Et ça, c'est effectivement le risque, donc bien sûr qu'on ne souhaite pas s'opposer à cette démarche là, mais nous souhaitons d'une manière très forte et je le réaffirme publiquement ce soir qu'un certain nombre de propositions que nous avons faites, notamment dans le cadre du projet INSPIRE que nous avons souhaité dès le lendemain de notre élection, voire améliorée pour être plus favorable à la ville de Beaumont, puisse être retenue et mise en œuvre dans les plans de déploiement qui ne vont pas manquer de venir. Et nous le réaffirmons à chaque fois que nous avons l'occasion de rencontrer, que ce soit le Président de la Métropole, le Président du SMTC ou l'ensemble des collègues élus étant dans ce type d'instance. Pour nous, bien sûr, il n'y a pas de difficulté sur le fond et l'orientation est prise, et de toute façon, la loi nous y conduira. Mais indépendamment de la loi, c'est une avancée volontariste que nous voulons avoir. Mais pour autant, pour autant que j'allais dire sacrifiée, c'est peut-être le mot est un peu fort mais qu'on ne pénalise pas la Ville de Beaumont dans ce type d'évolution, sachant qu'on le vit quotidiennement, la circulation est une contrainte et une pénalisation importante pour la Ville. Voilà donc ce que nous avons conclu, et je vous passerai la parole à l'issue. Pour ce qui est de notre groupe, c'est qu'à l'intérieur, Eh bien, le vote de chacun sera libre. Et certains s'abstiendront justement pour marquer cette préoccupation, de dire attention, on ne s'oppose pas en finalité à cet objectif là. On y souscrit, mais pas les yeux fermés et pas à n'importe quelle condition, en tout cas pour ce qui concerne la Ville de Beaumont. Voilà, j'ai une demande de parole, je crois que c'est Madame Molle. Je vous cède bien volontiers le micro.

Mme Molle : Oui, merci Monsieur le Maire, il y a des propos que vous venez de nous dire qui vont dans le sens aussi de mon intervention. Bon ces ZFE, zone à faible émission, concernent aujourd'hui 11 Métropoles comme Paris, Grenoble, Lyon. Et d'ici 2025, 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront intégrer sur leur territoire une ZFE comme Clermont, qui devance le calendrier excluant les véhicules les plus polluants selon la loi climat et résilience votée, qu'il faut maintenant appliquer. Mais comment s'en sortir pour la mettre en application, alors qu'il y a un rejet puissant de ces zones, par peur d'un creusement des inégalités sociales et du risque d'exclusion sociale du fait du coût d'acquisition des véhicules propres et du manque d'alternative ? La population est consciente du besoin de réduire la pollution, mais il n'y a pas que les véhicules utilitaires légers et poids-lourds non

classés qui polluent. Alors que seront concernés ces seuls véhicules à partir du 1er juillet 2023, ainsi que tous les véhicules sans vignette Crit Air qui ne pourront plus circuler ni stationner dans la ZFE. Cette ZFE clermontoise mise en place précipitamment avant 2025 et surtout faite pour se donner bonne conscience.

Première question, d'après le dernier décret sur cette loi, climat et résilience, l'obligation d'instaurer une ZFE pourra être écartée lorsqu'il est démontré, et je cite le décret, au moins 3 années sur les 5 dernières que les concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont inférieures ou égales à 10 g par mètre cube. Je ferme le guillemet. Clermont va-t-il tenir compte de ce décret et donc peut-être se passer de ZFE s'il est dans les critères ?

Deuxième question : À partir de 2025, quel territoire va être impacté ? Nous n'avons pas aujourd'hui de précision dans ce dossier sur l'extension de la ZFE clermontoise sur les autres communes. Comment peut-on donner un avis sur un projet de ZFE pas encore défini ?

Nous demandons avant tout que cette ZFE doit être accompagnée pour ne pas être injuste pour les plus précaires, et nous invitons les entreprises et les artisans à participer à l'enquête publique sur cette ZFE clermontoise organisée par la CCI et Clermont Auvergne Métropole jusqu'au 21 juin 2023. Un registre d'enquête est mis à disposition au siège de la Métropole de 8h00 à 17h30, 64 avenue de l'Union Soviétique, ainsi que ceux de sur le site de la Métropole. Cela peut servir à amender l'arrêté municipal définitif qui sera pris le 1^{er} juillet 2023. Mon groupe vote pour, sauf moi qui ne participerait pas au vote tant que l'on n'aura pas à la zone clairement définie et que l'on n'aura pas trouvé de meilleure solution pour organiser la transition au niveau financement des véhicules pouvant circuler et surtout des offres de transport propres sur Beaumont, merci.

M. Le Maire : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, Damien Martin.

M. Martin : Oui, oui écoutez, nous, c'est une explication de vote. Je ne vais pas revenir autant dans le détail que Madame Molle a pu le faire. Enfin je suis déjà surpris qu'on me demande mon avis pour une loi européenne ce serait bien la première fois, même si ça va un petit peu au-delà puisqu'on nous demande notre avis sur cette zone en l'occurrence. Quand je vois un titre qui est en caractère gras souligné qui dit que la ZFE permettra..., je pense même qu'on aurait pu parler au conditionnel, Une légère réduction du nombre de personnes exposées au NO2. On sort une grosse artillerie pour finalement peut-être ne pas arriver à un objectif très intéressant. Après, on va nous cibler des véhicules avec des vignettes crit Air 4 crit Air 5 donc ça paraît relativement simple. Mais on voit par la suite qu'il y a toute une liste d'exception et j'ai peur que toute une liste de dérogations. J'ai peur qu'il y ait plus de dérogations que de personnes qui seront bloquées à la frontière de la ZFE. Ça, c'était la 1^{ère} chose et 2^{ème} chose : quid de la zone au 1^{er} janvier 2025, qui n'est pas encore arrêtée et qui elle touchera vraisemblablement Beaumont. On manque de visibilité sur ce dossier là. Comme vous le disiez en préambule et on est sur ce point d'accord avec vous, on n'est pas contre une ZFE on va s'abstenir parce qu'on n'arrive pas à lire totalement le projet qui est présenté, même s'il est relativement complet.

M. Le Maire : Très bien. Bah écoutez non mais c'est très clair, je vous remercie, on va pouvoir passer au vote.

M. Bazin : Oui, désolé Monsieur le Maire, mais on risque de répéter un certain nombre d'arguments évoqués par les différents collègues. Mais en la matière, je pense que ça montrera qu'on va dans le même sens sur ce sujet-là, tout en l'élargissant quelque peu en dehors du sujet de la ZFE. Je voudrais justifier le vote qui sera le mien, je commencerai mon propos en rappelant que la population métropolitaine représente plus de 40% de la population départementale. En cela Clermont

Métropole, la naturellement, à sa partition à jouer dans le concert des métropoles en complémentarité ou en soutien des territoires des territoires ruraux Puydômois.

Pour ces raisons, je suis et je demeure un métropolitain convaincu.

Nous avons besoin d'une Métropole qui soit attractive, rayonnante, où il fait bon vivre mais aussi respirer. Je tiens également à préciser immédiatement que je suis conscient et par certains de mes comportements personnels acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et cette réalité, je crois, comme on l'a dit tous ici ne souffre d'aucune contestation. Pour autant, faut-il encore que les mesures qui me soient proposées soient cohérentes à mes yeux et que chacun puisse s'y retrouver, y trouver son compte en équité entre les communes, en solidarité entre les métropolitains qui habitent le cœur de la métropole et les autres, entre ceux qui ont les moyens d'acquérir des véhicules moins polluants et les autres.

À cette heure, il me semble par ailleurs, et cela ne date pas d'hier, que Beaumont n'est pas considéré à sa juste valeur et peut-être parfois, je dis bien parfois une variable d'ajustement pour Clermont Auvergne Métropole, malgré l'engagement et le travail des conseillers métropolitains beaumontois, toutes sensibilités confondues. En effet, quelles améliorations et dispositifs soutenus financièrement par la Métropole et ces institutions satellites en matière de déplacements et de transport ? Quel soutien pour réguler la circulation de la rue de l'Hôtel de Ville ? Qui demeure pourtant une des principales échappatoires métropolitaines. Pour plagier toutes choses égales par ailleurs, une célèbre expression d'Ernest Renan, je dirais que la Métropole doit être un plébiscite de tous les jours. Or il me semble que les Beaumontois se sentent peut-être et parfois un peu éloignés de la réalité métropolitaine en matière de transport, en matière de gestion de déchets, en matière de communication de travaux, on a encore des exemples tout à fait récents, même si nous pouvons observer quelques progrès ici ou là à certains égards. Pour toutes ces raisons et parce que mon vote et vous l'avez dit, puisque c'est la loi qui s'appliquera, ne pénalisera pas la mise en œuvre de la ZFE, mais parce qu'il convient parfois d'envoyer des signaux appelants une considération accrue, un travail en commun approfondi et transformer en engagement solide et concret. Je m'abstiendrai à titre personnel afin de porter la voix d'une partie des administrés que je rencontre sur la commune.

M. Le Maire : Merci donc, ça nous permet de maintenant de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 18 Abstentions, 14 Voix Pour et Une non participation au vote de Dominique Molle :

- **DONNE UN AVIS** sur le projet de Zone à Faibles Émissions Clermontoise tel que défini dans le dossier de présentation.

Voilà donc j'espère que cette préoccupation commune et partagée sera effectivement entendue. Alors ressources humaines, nous avons quelques délibérations, je crois, à vous proposer dans ce cadre-là et c'est notre collègue Patrick Néhémie qui nous les commente.

6 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE 8 POSTES FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON-TITULAIRES

M. Néhémie : La première délibération porte sur la création de 8 postes face à un accroissement temporaire d'activité, le recrutement d'agents non-titulaires. Derrière cette expression, il s'agit en fin de compte des emplois saisonniers qui chaque année sont créés pour accueillir des jeunes. Donc 8 postes seront créés pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité, le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2023 et destinés à renforcer les effectifs. Ces créations de postes ont reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa réunion du 11 mai. Donc, le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la création de ces 8 postes pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité. Juste pour information, cette délibération est tout à fait similaire à celle des années précédentes.

M. Le Maire : J'ai juste oublié de vous préciser un petit point sur la page 36 sur le projet de délibération, il manque un mot dans la 2e phrase, donc je propose d'en prendre acte pour qu'on le rajoute : vu le code général des collectivités territoriales et la 2e vu la délibération du Conseil métropolitain relative à : Il manque « la création d'une zone ». Voilà donc ce que l'on mettra sur le rapport qui sera envoyé au contrôle de l'égalité. Voilà donc sur le rapport qui vient de vous être présenté sur ces 8 postes pour faire face à l'été, au surcroît d'activité. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. On le passe aux voix.

Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie le rapport suivant et le rapport numéro 7 qui est une modification du tableau des effectifs, et c'est toujours notre collègue qui nous la présente.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2023 afin de renforcer les effectifs.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 pour 33 semaines.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL APPROBATION DE LA CREATION, SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

M. Néhémie : Donc ce rapport vise à approuver la création, la suppression de postes et la modification de temps de travail qui correspondent à l'évolution de carrière de certains agents par des avancements de grade, la suppression d'un poste de rédacteur qui est suite à la mutation d'un agent dans une autre collectivité, donc ce poste là n'a plus raison d'être. La modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste au regard de l'ajustement des besoins de service.

Donc je ne vous cite pas tous les éléments qui sont présents dans le tableau, sachant donc que les postes concernés, concernant les suppressions liées à l'avancement de grade, concernent 8 agents techniques et un agent administratif. Pardon, la suppression liée à la mutation d'une personne concerne un poste et l'ajustement de service de 35h à 32 h concerne une personne.

Bien entendu cette présentation a été faite devant le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 11 mai et a valu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.
A cet effet, un état des effectifs est annexé au présent rapport.

Filières	Nombre de postes concernés	Postes existants à supprimer	Postes nouveaux à créer
Technique	2 (TNC 32h)	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
	6 (dont 1 TNC 28h et 1 TNC 32h)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Administratif	1	Rédacteur	

Filière	Nombre de poste concerné	Durée Hebdomadaire de travail	Nouvelle Durée Hebdomadaire de
Technique	1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème}	35h	32h

M. Le Maire : Je vous remercie donc on a délibéré avec les délibérations pour avis et on a donc 2 délibérations pour information qui vous sont présentées maintenant. La première qui est relative aux règlements intérieurs d'attribution des subventions, c'est notre collègue Michel Préau qui va le présenter. Ce que je voudrais dire en préalable à cette présentation, c'est saluer la qualité du travail qui est conduite dans la Commission Vie associative. Vous savez qu'il y avait un certain nombre d'objectifs, de gros objectifs, dont certains nous avaient d'ailleurs été soulignés comme étant nécessaire par la Cour Régionale des Comptes, je pense aux avantages en nature qui ont été réalisés. C'est bien en ligne sur le site de la mairie le montant de ces avantages en nature, le présent règlement qui a été abouti et nous aurons aussi, la détermination des subventions avec un système qui amènera un peu de variabilité sans faire pour autant de cassure parce qu'on sait que le monde associatif est fragile, mais pour autant il faut tenir compte d'un certain nombre d'évolutions. Donc tout ça se construit petit à petit et encore une fois je veux saluer la qualité du travail entre les représentants des oppositions et de la majorité qui, je pense, ont la même volonté d'aboutir pour le bien de nos associations. Donc on a tenu à vous le présenter ce soir parce qu'on le présentera aussi aux associations, même s'il n'y avait pas de caractère obligatoire à faire une délibération. Mais enfin, en tout cas, une information, c'est de vous le présenter et qu'il soit diffusé de manière officielle. Voilà, je ne sais pas s'il appelle des remarques ou des réactions particulières, mais le fait de l'avoir inclus dans notre conseil municipal fera en sorte qu'il sera en ligne et qu'il sera complètement officialisé. Michel Préau va nous donner les quelques grandes lignes sans rentrer dans une lecture, bien sûr, complète du document.

M. Préau : Bonsoir chers collègues. Règlement intérieur d'attribution de subventions, la ville de Beaumont bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié. Ce vivier associatif contribue au bien-être individuel et collectif des habitants de Beaumont à leur épanouissement et renforce la cohésion sociale au sein de la ville. La ville de Beaumont s'est engagée à soutenir activement cette dynamique associative et ce au travers de différentes formes de soutien, matériels, logistique et financier. Dans le cadre du soutien financier, la ville a souhaité se doter d'un règlement intérieur permettant la plus grande transparence. Quant aux critères qui seront pris en compte dans les principes d'attribution de subventions. Le présent règlement vise à préciser la procédure d'attribution des subventions financières délivrées aux associations. Il définit les conditions générales d'attribution ainsi que les modalités de paiement des subventions communales, sauf disposition particulière prévue explicitement dans la délibération attributive. Donc, ce règlement a été présenté à la Commission animation vie associative, sportive et culturelle en date du 9 mai 2023.

M. Le Maire : Voilà, merci pour ce petit résumé. Mais encore une fois voilà, on ne va pas rentrer dans les détails, tous les élus en disposent et donc il sera mis en ligne également. Je ne sais pas si ça appelle des remarques ou des commentaires. C'était une prise d'acte de présentation.

M. Dumeil : Juste un tout petit mot, d'abord pour reconnaître, puisque notre Président y a largement participé. Le travail qui a été fait parce que c'était assez compliqué.

Bon, c'est quelque chose qui prend tous les éléments en compte, mais en sachant aussi de par les membres qui ont fait ce travail là, qu'il y aura forcément au regard de la pratique, pratico-pratique, certaines appréciations souples.

M. Le Maire : Oui, ça sera aussi le travail continu de la Commission qu'il faudra pérenniser.

M. Dumeil : Mais connaissant bien le terrain et chaque association.

M. Le Maire : On est bien d'accord. Je vous propose de passer au dernier point de notre ordre du jour qui est là aussi, une délibération sans vote, puisqu'il s'agit de vous présenter les décisions que j'ai été amenées à prendre dans le cadre des délégations que vous m'avez accordées à l'issue de l'installation. Notre collègue Patrick Néhémie est à votre disposition pour répondre, sachant que sur cette période, il y a un gros volume de décisions qui sont relatives aux engagements pris pour la réalisation de la fête des Cornards. Qui a d'ailleurs été, j'en profite pour remercier aussi publiquement une belle réussite. Et je remercie, je l'ai fait directement auprès d'eux, mais publiquement, ce soir, tous les collègues élus, tous les agents de la collectivité et toutes les associations qui se sont mobilisées, engagées pour faire en sorte que cette édition du 60ème soit une réussite. Et je crois qu'on peut dire qu'elle l'a été. Alors, est-ce qu'il y a des questions sur des lignes particulières ? Merci aux services et aux collègues qui ont préparé, tout ça est très clair. Donc l'ordre du jour a été balayé, je vous en remercie.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22h16

M. Le Maire : On est aux questions diverses. Moi, j'ai juste un point à apporter à votre connaissance et avant de vous écouter s'il y a des points particuliers. Vous vous souvenez que dans le Conseil municipal du 29 mars dernier, nous avons évoqué le sujet des antennes et je vous avais annoncé que les opérateurs nous avaient donné l'information sur laquelle ils avaient réalisé des ajustements sur les antennes situées au niveau du centre bourg. Et je vous avais dit que dans la foulée, je demandais une vérification à l'ANFR pour mesurer les effets s'ils étaient sensibles ou pas. Donc il y a eu une mesure qui a été réalisée le 7 avril dernier, quelques jours après notre conseil municipal. Parce que j'avais fait la demande préalablement. Le niveau d'exposition global est de 2,23 volts par mètre, ce qui

représente une diminution très conséquente de ce qui avait été mesuré jusqu'à présent. Donc je ne crie pas victoire mais en tout cas c'est un premier niveau de satisfaction qui montre qu'à force de persévérance on arrive à faire bouger les lignes. Comme je l'avais dit, je m'estimerai pleinement satisfait lorsqu'on aura réalisé le déménagement de ces antennes. Il y a dans les semaines qui viennent, une réunion qui est prévue sous l'égide de Madame la Sous-Préfète de Thiers puisque c'est elle qui, par délégation de Monsieur le Préfet, suit ce dossier qui devrait rassembler l'ensemble des opérateurs et je maintiendrai toujours la même demande, c'est à dire, le déplacement des antennes de ce secteur de notre commune. Voilà l'information que je voulais vous donner. Oui, Olivier Devise.

M. Devise : Oui, moi c'est sur autre chose. C'était pour Monsieur Durantin, c'était pour savoir si le document programme pour l'école Jean Zay a été établi ou pas. Et si oui, j'aimerais bien en avoir un exemplaire électronique, ça me suffit.

M. Durantin : Le programme a été établi donc je le ferai passer par mail aux membres de la commission travaux.

M. Maume : Alors vous parlez très opportunément des antennes. Ça tombe bien, alors vous avez dit, vous parlez d'un taux de 2 volts par mètre mais vous n'avez pas dit où. Parce que si on va dans les caves on est à 0.1 V/m mais déjà depuis longtemps, donc il y a plus de problèmes. Chez nous, on a 13 volts par mètre dans les chambres, 13 volts par mètre, on est en face et ça n'a pas bougé, contrairement à ce que vous dites. Alors je dis opportunément pourquoi ?

Parce qu'on a entendu le propos de Monsieur Bazin, à la dernière réunion qui nous disait que l'opérateur Free lui avait mentionné qu'il avait le souhait, tout comme l'opérateur Bouygues, je cite Monsieur Bazin de déménager : « a priori les antennes quand ça déménage, ça déménage en escadrille », nous disait Monsieur Bazin avec une pointe d'humour. Même si je me demande si l'humour a sa place dans ce genre de choses. Ce matin, pas plus tard que ce matin, il y avait 5 ou 6 personnes autour du bâtiment donc je devrais dire le bâtiment municipal, pour ne pas dire le bâtiment Cuzin puisque il est sous votre contrôle. Et d'ailleurs, il est dans un état lamentable. Et j'ai questionné les opérateurs qui étaient là pour leur demander ce qui se passait, s'il y avait des décisions espérant que justement on allait dans le sens que nous annonçait Monsieur Bazin. Et on m'a dit non, non, c'est qu'on est en train de prendre les dispositions pour installer la 5G dans sa grosse puissance, c'est-à-dire 3 500 Mégahertz. Alors j'ai dit, mais ce n'est pas possible, on est justement en train d'essayer de réduire les puissances, de réduire les niveaux, etc. Et ils m'ont dit non, non, mais c'est en cours. On est en train de travailler là-dessus. On est simplement en train de vérifier l'accessibilité des camions. Et si la mairie veut s'interposer, elle ne pourra le faire maintenant qu'en empêchant les camions de monter sur la place, c'est à dire avec une interdiction de ce qu'on appelle une interdiction de voirie. Voilà le message de ce matin et la personne qui loue les camions nacelle était là précisément justement pour vérifier les accès. Ce qui veut dire que non seulement les taux ne sont pas en train de réduire, mais on est en train d'aggraver la situation. Moi je pense et je l'ai dit depuis longtemps que les élus de Beaumont sont roulés dans la farine et là je pense que malheureusement Monsieur Bazin lui-même a été roulé dans la farine sur ce dossier. Sauf enfin, je voudrais bien être démenti. Ça m'intéresse, parce que comme je vous l'ai dit, c'est invivable. Impossible de dormir et impossible de partir puisqu'on peut plus vendre nos maisons. Voilà ce que j'avais à dire sur le dossier. Encore une fois, j'ai hâte que vous puissiez me démentir. Voilà, ça sera avec beaucoup de plaisir. J'avais une 2e question, je ne sais pas si je la pose dans la foulée, là c'est une réaction d'indignation. Vous venez de parler de la fête des cornards mais il y a eu aussi le vide grenier et on a eu honte parce que cette année, quelqu'un de très inspiré a eu l'idée d'enlever les toilettes publiques. Des personnes ont eu besoin d'aller aux toilettes publiques et donc ont dû être accueillies chez les particuliers comme ça se produit depuis des années et des années. Et je vous

rappelle que dans le programme du candidat Cuzin figurait l'installation de toilettes publiques dans le centre-bourg de Beaumont. Je ne connais pas l'état d'avancement du dossier, peut-être que vous allez pouvoir nous dire où on en est ? Merci.

M. Le Maire : Alors un programme, il est valable pour 6 ans. À ma connaissance, on est à peu près à la moitié du gué, donc on n'a pas je dirais l'outrecuidance de revendiquer l'intégralité de la réalisation de ce sur quoi nous nous sommes engagés. D'autant que sur certains dossiers sont plus compliqués que d'autres parce que quand il y a dans le centre-bourg des autorisations à accorder de la part de l'ABF, ça ne facilite pas forcément l'évolution des dossiers. Mais ce n'est pas un objectif auquel on a renoncé. Donc il est toujours en ligne de mire et vous l'avez fait remarquer, c'est malheureusement pas une situation récente, pas plus que celle des antennes. Après, pour ce qui est de la mesure, moi là je mets en avant l'incompétence technique que je peux avoir. Je ne peux que me fier à l'ANFR qui a fait cette mesure dont j'ai rendu compte tout à l'heure de 2,23 volts par mètre qui est prise au niveau du sol, elle n'est pas prise dans les caves. Elle est prise à une hauteur, alors ça je dois pouvoir vous le dire, elle est prise à hauteur du sol, au droit du 3 rue de la République, à 1m50 du sol voilà 1m50 par rapport au sol.

M. Maume : Ça n'a aucune pertinence.

M. Le Maire : Mais attendez, moi j'en sais rien, si ça a de la pertinence ou pas, vous êtes visiblement beaucoup plus aiguisé que moi sur le sujet.

Quand il y a des réunions et vous avez été invité en préfecture pour y participer, vous avez eu tout loisir devant les techniciens, les spécialistes de faire valoir un certain nombre de choses. Je crois même d'ailleurs que publiquement, vous aviez remarqué que la Ville de Beaumont engageait le maximum d'actions. Ça avait été acté dans le compte rendu qui a été fait. Je continue à le faire. Moi, en ce qui me concerne, je considère que j'ai un devoir d'action. Le résultat, je l'aurai en fonction de ce qui pourra être suivi, et je garde le même objectif, je ne déroge pas à cette ligne, je l'ai dit tout à l'heure. Pour moi, la satisfaction sera lorsque les antennes auront quitté ce secteur. Voilà ce n'est pas moi qui les ai faits installer et si je peux les faire déplacer j'en serai fort heureux à la fois pour vous mais aussi pour le centre-bourg de Beaumont qui mérite sur ce plan-là un autre traitement. Voilà je n'ai pas d'autres sujets. Alors il y a Damien Martin qui a une remarque ou une question d'ailleurs.

M. Martin : Oui, une dernière question, je l'avais posé lors de la réunion d'appel d'offres sur le planning du réseau de chaleur qui va impacter Beaumont. Les schémas que j'ai réussi à trouver sont pas très lisibles...Ça va toucher Beaumont, on n'a pas vraiment le détail des rues et on a surtout pas le planning. Est-ce que depuis que j'ai posé la question, on s'est retourné vers la Métropole qui a pu nous donner un planning pour qu'on puisse, les Beaumontois anticiper la chose, savoir un petit peu à quelle sauce ils vont être mangés. Et aussi est-ce qu'il est prévu des dossiers d'indemnisation pour les commerçants parce que j'imagine que ça va les impacter sur une période relativement longue. Est-ce que toutes ces choses ont été anticipées ?

M. Le Maire : Alors la partie technique, Christian Durantin va vous apporter les éléments. Pour ce qui est de l'indemnisation, il y a des mesures qui ont été prises au niveau global métropolitain, donc qui seront appliqués effectivement sur la commune de Beaumont par rapport à l'impact qu'il pourrait y avoir.

M. Durantin : En ce qui concerne les plannings, on n'a pas le planning exact encore. Ils sont actuellement à l'endroit du CHU au rond-point Montalembert et après ils attaquent Beaumont. Dès que j'ai les plannings officiels, je les ferai passer et on communiquera.

M. Le Maire : On fera une communication large. On demande aussi, ce n'est pas toujours simple et c'est normal, les gens se retournent sur la mairie, c'est normal, mais on n'a pas toujours toutes les informations en temps réel, donc ce que nous demandons à nos collègues de la Métropole et je suis intervenu encore la semaine dernière. C'est que ce soit bien la Métropole et les entreprises qui sont mandatées qui engagent la communication. Mais ça j'espère qu'on va y arriver, parce que là-dessus on ne lâche pas la cible. Oui M. Dumeil.

M. Dumeil : Oui, c'est juste pour ajouter, il ne faut pas laisser planer, croire aussi sur la commission d'indemnisation. Enfin, Clermont a une grande habitude de ça, mais c'est sur des dossiers extrêmement précis et notamment à partir de chiffres d'affaires des années antérieures, etc. Parce que certains s'imaginent qu'il suffit qu'il y ait des travaux pour qu'ils puissent... Il y a tout un processus.

M. Le Maire : Non, non mais après on est d'accord, il y a tout un processus, mais bon tous les commerçants ont un expert comptable qui est en mesure de leur dire d'un mois de l'année n-1 par rapport à l'année en cours s'il y a eu une perte d'exploitation. Mais s'agissant d'argent public c'est aussi normal.

M. Cogneras : Oui, dans ce cadre-là, il y a deux voiries qui vont être impactées, à savoir l'avenue du parc et l'avenue de l'Europe. Ces revêtements de voirie sont tout propres puisqu'ils ont été faits il y a trois ans. J'ose espérer qu'ils seront rendus en l'état.

M. Durantin : Au niveau de l'avenue de l'Europe, oui, parce qu'on ne touche pas la voirie. Le réseau est prévu sur la piste cyclable.

M. Cogneras : Et l'avenue du parc ?

M. Durantin : L'avenue du parc au bas de la butte de la cogénération et tout ça, le droit du trottoir et de la butte.

M. Cogneras : Donc ça ne touche pas la voirie alors ?

M. Durantin : Normalement.

M. Cogneras : Mais si ça l'est, il faut qu'ils les remettent dans l'état où ils les ont trouvés. Vous voyez ce que veux dire ?

M. Le Maire : Non, mais là-dessus, on est d'accord, mais enfin, moi je suis aussi le premier comme un certain nombre d'entre nous, à montrer du doigt certains dysfonctionnements de la Métropole. Mais je pense que vous avez tous pu passer sur la rue Bernard Maître sur laquelle il y a eu d'autres travaux, ce n'était pas le réseau de chaleur, mais c'était le collecteur. Franchement, les travaux ont été faits proprement.

M. Cogneras : Oui, mais je pense que c'est normal.

M. Le Maire : Ah mais on est d'accord, ça c'est le minimum syndical si je peux dire.

M. Cogneras : Quand on trouve une voirie toute neuve. Ça coûte un peu cher quand même.

M. Le Maire : Il faut la remettre en état. On est bien d'accord, mais ça c'est bien compris dans le budget des travaux. Bien merci. Et puisqu'il n'y a plus de questions, est-ce qu'il y a des questions citoyennes ? Oui, il y en a une Monsieur. Si vous voulez vous approcher sur le premier micro pour qu'on puisse vous entendre, vous vous présentez et énoncez votre question.

Une personne du public : Bonjour, je suis Benoît Bernard Angeletti et donc j'ai accompagné pendant un temps Monsieur Roger Bergeault sur le sujet du collectif contre les pigeons et je souhaitais intervenir en fait sur 3 points, si vous me le permettez. Tout d'abord, je vais venir en soutien de Jean-François Maume sur le sujet des ondes. Il se trouve que je suis ingénieur, que je fais des mesures. Et qu'entre autres je fais aussi de la modélisation et j'ai fait les mesures chez Jean-François Maume à l'étage et je confirme qu'il a bien 13 volts par mètre à son étage. Aujourd'hui, l'hypersensibilité aux ondes n'est pas reconnue comme étant une maladie, mais c'est en voie et donc par conséquent, c'est bien que la commune s'attaque au sujet et cherche à déplacer ces antennes. Toutefois, sachez qu'en tant qu'ingénieur, ce que je peux vous dire, c'est que les antennes, si elles ne sont pas placées sur un bâtiment qui est beaucoup plus en hauteur que l'ensemble des autres bâtiments, vous aurez toujours des points singuliers, et des points qui traîneront entre 12 et 15 volts par mètre, enfin mètre par Volt, non Volt par mètre, pardon, excusez-moi. Donc voilà donc déjà ça, c'est le premier point. Ensuite, le 2e point sur lequel je voulais venir, c'est en effet le sujet des pigeons. J'ai été très étonné au dernier Conseil Municipal que j'ai regardé sur Internet. Au passage, je vous remercie de diffuser sur Internet le Conseil municipal. Une petite intervention que vous avez faite sur le sujet en indiquant que les gens, quelque part, ne se plaignaient plus ou moins du sujet des pigeons. Alors bon, ici, tout le monde est au courant de ce qui s'est passé pour Monsieur Bergeault il y a un an. Et entre autre pour sa veuve, j'ai choisi de ne pas continuer ce combat pendant un temps. Si vous voulez savoir l'état des lieux aujourd'hui, et bien non, tout ce qui a été entrepris pour l'instant ne règle pas le problème.

La seule solution que j'ai trouvée à mon échelle pour diminuer le problème des pigeons est une solution que je ne peux dire publiquement, mais je peux vous rassurer, le pigeon boursin reste un plat très très très très très bon. Donc voilà comme ça, vous avez compris ce que j'ai fait. Et il se trouve qu'en faisant cela, c'est miraculeux. Sur ma maison, il n'y a plus de pigeons mais alors, chez tous mes voisins, il y a plein de pigeons. Bon il faut croire qu'apparemment, ils ne sont pas trop bêtes les volatiles, ils communiquent entre eux. Donc non réellement, il faut prendre ce sujet à cœur parce que de mon côté, Monsieur Cuzin, tant que je ne faisais pas cette pratique qui, je pense, n'est pas tout à fait légale et bien je me retrouvais avec réellement, 2 cm d'excréments de pigeon sur mes balcons et ça c'était plus supportable. Donc, aujourd'hui, Monsieur Bergeault n'est plus là pour râler et pour venir vous enquiquiner avec le sujet, mais sachez que les citoyens du centre-bourg sont toujours affectés et que ce sujet n'est pas réglé. Donc je sais que vous avez entrepris des, comment dire, une méthode de, pas de prélèvement justement, c'est ce que je vous reproche, mais de capture puis relâchement. Si j'ai bien compris ce qui avait été dit, alors j'ai mal compris, c'est possible.

M. Le Maire : Vous avez partiellement compris, mais terminez, j'expliquerai.

Une personne du public : Je n'ai pas forcément compris. Et donc du coup, il se trouve que pour l'instant, moi à mon échelle, je ne vois pas de différence sur le toit de mes voisins. Alors peut-être qu'il est vrai, je n'ai pas fait une mesure macro, c'est-à-dire je n'ai pas fait le tour de tous les toits de Beaumont et je n'ai pas mesuré en faisant une bonne méthode statistique, je vous le concède mais pour autant, je peux vous assurer que pour l'instant ça ne marche pas. Alors peut-être que vous allez avoir d'autres choses qui vont être mises en place. Mais à ce sujet-là, est-ce que vous pouvez déjà juste me répondre s'il vous plaît ?

M. Le Maire : Je vais essayer de vous répondre. Alors pour les pigeons c'est vrai que la pression qui existait autour des pigeons a un petit peu baissé. Pour autant, je ne suis pas dupe et en principe, une fois par semaine, je traverse un secteur du centre-bourg, donc je me rends compte effectivement de l'état et j'habite à quelques enjambées du même centre bourg et je vois bien l'état d'un certain nombre de secteurs. Pour autant, et je crois l'avoir toujours dit, il n'y a pas enfin, en tout cas moi j'en ai pas trouvé, et les personnes qu'on a rencontré ne nous ont jamais donné de recettes miracles sur

les pigeons. Bon après, si vous vous avez, ce que je vous conseille de faire, c'est puisque les pigeons parlent entre eux, parlez avec vos voisins pour partager les bonnes pratiques, ça peut peut-être aider localement l'action. Mais d'une manière plus sérieuse, nous avons, je rappelle un certain nombre de mesures qu'on avait prises, qui ont consisté à aider les particuliers qui voulaient faire des opérations de nettoyage, qui voulaient aussi obturer des trous et en empêcher, enfin rendre plus difficile le déplacement des pigeons, nous l'avons fait sur les bâtiments publics. Mais je suis conscient que ce n'est pas suffisant. On a mis en place un pigeonnier contraceptif qui fonctionne parce qu'il a, et d'ailleurs ceux qui étaient présents ont pu le voir lorsqu'on est allé sur la ceinture maraîchère, sur la ferme urbaine, il a sa vie en pigeon mais bon il ne résout pas à lui seul tout le problème, c'est bien évident. Après il y a eu une opération de capture, on doit la relancer. Je me retourne vers les services. L'opération ce n'est pas une opération de capture pour relâcher, parce que le pigeon, par nature et voyageur, et donc il revient au point de départ. Sauf si on arrive pour la colonie qu'on a installé, qui maintenant est sédentarisée parce qu'elle a trouvé de bonnes conditions de vie. Mais pour les autres, ce sont des prélèvements qui sont faits, qui sont autorisés dans le cadre de sociétés agréées par les autorités préfectorales. Donc j'ai plus le nombre de pigeons qui avaient été prélevés, mais on l'a partagé avec les services, il n'y a pas très longtemps on va relancer dans la période une autre série de captures. Je vois que le toit de la mairie est très fréquenté aussi maintenant comme il est végétalisé, il y a des plantes qui grainent et ça, voilà, ça les attire. Il y a un emplacement pour un piège à pigeons, donc on va le reprendre.

Mais l'année prochaine, il faudra sans doute aussi repartir, enfin malheureusement, c'est une action de longue haleine pour y arriver. Mais alors, vous êtes sans doute beaucoup trop jeune, mais ceux qui sont de ma génération doivent se souvenir que la place de la Victoire a été pendant une période constellée de pigeons et que la ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans un plan, mais qui a duré plusieurs années et aujourd'hui, vous pouvez traverser la place de la victoire sans avoir un scud qui vous tombe sur la tête, ce qui n'était pas le cas il y a 40 ans, 50 ans mais ça a mis du temps. Il y a de nombreux pigeonniers contraceptifs qui sont installés au niveau de la ville de Clermont.

Une personne du public : Justement, c'est bien que vous parliez de l'épisode de la place de la victoire parce que, non je ne l'ai pas connu, mais il se trouve que j'ai eu des parents qui l'ont connu. Du coup, juste la question que je voulais vous poser, est-ce que vous avez une idée de la quantité de prélèvements qu'ils ont faits pour y arriver ?

M. Le Maire : À Clermont, non.

Une personne du public : En fait, c'est simple, si on fait un estimatif, ils ont supprimé près de 75% de la population des pigeons et après ils ont construit les pigeonniers contraceptifs parce que justement, l'intérêt du pigeonnier contraceptif, c'est d'empêcher en fait, tout simplement qu'il y ait des naissances nouvelles. Mais quand vous avez une surpopulation, le pigeonnier contraceptif, ce n'est pas une bonne idée, c'est quelque chose qu'il faut faire à posteriori, pas à priori. Au début, on diminue la population et après une fois qu'on a bien diminué la population, on leur crée un petit nid douillet en leur faisant croire qu'ils peuvent faire des œufs là-bas. Et en fait ils en font, ils perdent 50% à peu près de leur portée. Ce qui est intéressant.

M. Le Maire : Nous, on a conduit les actions concomitamment parce qu'on avait trouvé aussi un certain nombre. Mais bon après là-dessus, les spécialistes en pigeons ça va ça vient, mais en tout cas, il y a pas une action unique. Mais il y a aussi ce qui avait valu sur l'exemple clermontois, c'était aussi de protéger toute la cathédrale parce que ça servait de nichoir à tous les étages, si je puis dire.

Une personne du public : Oui, tout à fait.

M. Le Maire : Donc ça, ça a été traité. Voilà, mais en tout cas le sujet, on l'a toujours dans des actions avec un budget, je ne sais plus, mais qui n'est pas négligeable. En tout cas, on ne l'a pas oublié.

Une personne du public : Donc je voulais, comme j'avais entendu la dernière fois que bon vous entendiez moins de bruit, je voulais quand même faire du bruit sur ce sujet, pour bien vous rappeler qu'il y a le problème est toujours là. Et je pense que Madame Veilhan doit être concernée, il me semble qu'elle a le même problème que moi.

M. Le Maire : Comme tous ceux qui sont dans le centre-bourg.

Une personne du public : Je ne savais pas que vous y étiez-vous aussi. Alors, le 3e sujet que je voulais aborder avec vous, excusez-moi, c'est le sujet, en fait, de la voirie dans le centre-bourg, exactement le plan en fait de voirie. Pour vous expliquer, il y a un problème récurrent : moi j'ai des enfants en bas âge qui vont à l'école Jean Zay et il se trouve que la rue du commerce, le matin, elle est traversée, ce qui apparaît assez logique quand vous êtes automobiliste. Elle est traversée par pas mal d'automobilistes qui veulent éviter ce que l'on appelle le carrefour de la mort, c'est-à-dire le carrefour que vous avez juste là, c'est le carrefour où vous attendez 15 min pour passer le matin. Et donc du coup, ce qui se passe, c'est qu'ils passent tous par le centre bourg.

Or, si vous prenez une voie par le centre bourg, il n'y a qu'un seul chemin possible, qui crée un goulot d'étranglement, donc qui vous fait arriver au carrefour de la mort, sinon vous passez par la rue du Commerce, cette rue de commerce est étroite, n'a pas de trottoir et il se trouve qu'elle est fréquentée par beaucoup d'enfants en bas âge qui vont à l'école ou de nounou avec les poussettes. À ce sujet-là, justement, je voulais moi, en tant que par mon passif et entre autres, par mon expérience professionnelle, je voulais mettre à contribution, si possible, mon expérience dans la recherche et en recherche opérationnelle sur ce que l'on appelle un plan de modélisation, tout simplement des voies accessibles au centre de Beaumont. Et je l'ai déjà fait, pour tout vous dire et en fait tout simplement, il existe deux rues si vous en inversez le sens, juste vous inversez le sens des rues, vous réglez le problème de la surcharge, de la rue du Commerce et vous diminuez. Alors l'idée, bon il y aura toujours le même trafic, ça vous le changerez pas, mais l'idée c'est si vous le divisez par 2 ou par 3, ce trafic, vous diminuez grandement les problèmes dans le centre-bourg. Donc ces rues, c'est la rue Pasteur et l'autre rue, je pense que beaucoup de gens l'ont imaginé, c'est la partie de la rue Nationale qui n'est pas dans le même sens que la rue Nationale. Voilà, c'est ces 2 rues là si vous les inversez, vous gagnez, non seulement une diminution de la fréquentation de la rue de commerce, mais en plus vous créez un système qui est très intéressant qu'on appelle un cycle améliorant pour le point technique, c'est à dire que ça vous permet d'avoir au centre bourg une boucle de parcours qui permet aux gens qui ne connaissent pas Beaumont et qui se perdent dans Beaumont, de ne pas se retrouver au carrefour de la mort qui est juste ici, donc le carrefour René Brut avec avenue de l'Europe si je ne dis pas de bêtises. Donc juste si cela vous intéresse, je pourrais vous présenter la modélisation pour justifier parce que bien sûr, ce n'est pas une décision prise de doigts mouillés, j'ai bien conscience qu'on peut pas, le premier énergumène qui vient avec une idée ne va pas forcément percer, donc si cela vous intéresse, je peux vous faire une présentation de cette modélisation, bien sûr un autre jour et vous montrer en quoi ça améliore le centre-ville de Beaumont.

M. Le Maire : Nous retenons votre remarque et notre collègue Christian Durantin prendra attache avec vous.

Une personne du public : Ah c'est la Métropole qui gère. Je ne savais pas, c'est... Ah, je pensais que c'était, je pensais que c'était la voirie de la ville.

M. Le Maire : Enfin, il y a deux choses, les pouvoirs de police restent au maire, donc le fait de mettre en sens unique ou pas une rue. Mais après, c'est un travail qui se fait effectivement de concert avec la

Métropole. Mais bon, moi, techniquement, sur ce que vous décrivez, je ne vois pas d'impossibilité, après faut être tout à fait prudent quand on bouge quelque part. Il y a déjà eu des tentatives.

Une personne du public : Tout à fait.

M. Le Maire : Certaines ont été heureuses, d'autres l'ont été un peu moins, donc voilà mais prendre en compte, moi, je suis ouvert à toute proposition qui permettrait d'améliorer une situation qui est de toute façon très délicate pour tout le monde.

Une personne du public : Non mais j'ai bien conscience, que de toute façon, il y a un temps d'adaptation pour regarder les résultats. J'ai fait de la supply chain en industrie, je connais très bien.

M. Le Maire : Voilà, mais on a eu fait, comme le dit mon collègue, on a eu fait des tests sur des secteurs, donc on peut aussi s'autoriser à essayer sur une période. Mais bon on le regardera, mais on prendra attache avec vous Monsieur.

M. Durantin : Laissez-moi vos coordonnées.

Une personne du public : Pas de souci, je vais vous les laisser.

M. Le Maire : Olivier Devise.

M. Devise : Un petit complément. En 2004 on a étudié cette solution. Le problème, c'était que ça surchargeait la rue Nationale et donc pour les habitants, ça gênait aussi. Et le choix a été fait sur la rue du Commerce parce qu'elle était plus étroite, donc on pensait qu'il y aurait moins de circulation. Autrement, ça inverse le flux, c'est la rue Nationale avec les piétons où les trottoirs sont trop petits. Et on avait fait un modèle sous, mais si ça l'intéresse pas ce n'est pas grave. On avait fait le programme sous Witness à l'époque pour la simulation de flux et voilà les conclusions.

M. Le Maire : Bon, mais on reprendra ce dossier parce que c'est un dossier qu'on connaît malheureusement par rapport à la pénalisation, mais honnêtement, jusqu'à aujourd'hui et merci à Olivier Devise pour sa contribution. Parce que si la solution avait été simple et facile à trouver, j'ose espérer qu'elle aurait été un moment ou un autre mise en œuvre. Mais bon après ça vaut le coup. Peut-être quelques années après de se reposer la question, des habitudes peuvent avoir changé, donc on prendra attache avec vous et ça fera l'objet puisque, avant éventuellement d'être engagé en Conseil Municipal, on l'évoque en commission. Voilà, et on a un certain nombre de comptages qui ont été faits, qui pourront aussi peut-être valider la pertinence d'analyse que vous avez construite. Voilà bon, écoutez, je vous remercie. C'est des questions du public M. Dumeil mais allez-y.

M. Dumeil : Non non, c'est juste une petite contribution pour dire qu'effectivement s'il y avait une solution idéale, il y a longtemps qu'on l'aurait prise, qu'on la connaîtrait et c'était pour dire aussi qu'il y a un certain temps où il avait été fait une tentative d'ouverture au sens inverse de la rue du Commerce. Et que ça n'avait pas tenu 15 jours. Et alors ce qu'il faut bien voir aussi, c'est qu'on raisonne alors je connais pas du tout et je mets pas du tout en cause le travail de Monsieur. Au contraire, je trouve que c'est intéressant mais à partir du moment où on change, on raisonne en fonction de l'existant mais d'un seul coup on change des habitudes de gens qui ne passaient pas dans un sens.

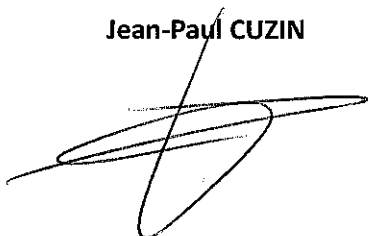
M. Le Maire : Non mais écoutez puisqu'on a une contribution de quelqu'un qui est in situ. Il rencontrera Christian Durantin et en fonction de la conclusion de leurs échanges, on pourra inviter Monsieur à venir lors d'une commission travaux pour partager avec vous puisque vous avez connu un certain nombre d'antériorités, ça permettra de le connaître.

Donc avant que vous ne partiez, je m'adresse à mes collègues, vous savez que nous avons un 2e Conseil Municipal cette semaine, qui sera un Conseil Municipal qui est imposé. Puisque toutes les communes de France doivent se réunir ce vendredi 9 juin pour désigner la liste des remplaçants au scrutin sénatorial du 24 septembre prochain. Donc vous savez que dans les communes de plus de 10 000 habitants, tous les élus siégeant sont électeurs, que le vote est obligatoire et qu'il faut donc, en cas d'empêchement d'un élu, avoir des remplaçants désignés. Donc nous aurons à élire les 9 remplaçants de la commune de Beaumont dans le cadre d'un scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, c'est ce qui est prévu dans les textes. Donc ce que je vous demande, vous l'avez vu sur les documents que je vous avais transmis, pour permettre qu'on ne perde pas de temps le vendredi parce qu'en plus on a mis le Conseil, pardon à 20h30 parce qu'on a la fête des familles avant dans les écoles, donc on ne sera pas disponible plus tôt. Si tout se passe bien je pense qu'en une demi-heure de temps les choses peuvent être faites, ça sera un scrutin, donc merci de nous transmettre les candidats que vous souhaitez présenter. C'est un scrutin de liste pour que les services puissent préparer les bulletins de vote. Il y aura un isoloir dans cette salle, on y passera les uns après les autres et on enverra, il faudra que nous ayons transmis avant 22h le résultat du vote en préfecture. Je crois que j'ai tout résumé sur cette partie là, tout est clair pour vous tous ? Je vous remercie, je vous souhaite une très bonne soirée. Merci beaucoup.

M. Le Maire lève la séance à 22H26.

Le Maire,

Jean-Paul CUZIN



La secrétaire de séance

Josiane MARION

